Nations Unies S/PV.8005



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8005e séance

Mardi 18 juillet 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Fernández Revollo
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Biagini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Vaverka
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2017/604)

17-21848 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2017/604)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, d'Haïti, du Mexique et du Pérou à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Sandra Honoré Braithwaite, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Guillaume Dabouis, Chef de la section politique de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2017/604, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à Mme Honoré Braithwaite.

Mme Honoré Braithwaite (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma gratitude à la République populaire de Chine pour avoir convoqué la séance de ce jour sur Haïti en sa qualité de Président du Conseil de sécurité.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Je saisis l'occasion pour saluer la présence du Représentant permanent de la République d'Haïti.

(*l'oratrice poursuit en espagnol*)

Je tiens à remercier en particulier tous les pays qui contribuent fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et tous les États Membres qui collaborent dans le processus de consolidation de la stabilité en Haïti.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Un peu moins de trois mois avant la fermeture de la MINUSTAH et la transition vers une mission de maintien de la paix plus réduite, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), Haïti reste sur la voie de la stabilisation et de la consolidation de la démocratie.

Comme je l'ai souligné dans mon précédent exposé (voir S/PV.7920), l'achèvement ou presque du cycle électoral en début d'année a ouvert un espace politique qui permet au nouveau Gouvernement de commencer à s'attaquer aux nombreux problèmes auxquels est confronté le pays, en saisissant cette occasion exceptionnelle pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, de la pauvreté, de l'exclusion et de l'impunité. Depuis, une première série de mesures a été prise afin de régler les problèmes de longue date dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit et du développement socioéconomique.

Le Gouvernement, sous l'autorité du Président Jovenel Moïse et du Premier Ministre Jack Guy Lafontant, a réitéré la promesse de campagne du Président de transformer et moderniser l'État pour mieux répondre aux besoins de la population et lui permettre d'exercer ses droits, et d'enclencher un processus de réforme institutionnelle auquel participeront toutes les composantes de la société. À cette fin, un programme gouvernemental a été adopté qui est fondé sur diverses priorités dans les domaines de la sécurité, de la justice, de l'énergie, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de la décentralisation, l'accent étant mis sur le principe de responsabilité et la transparence ainsi que sur la lutte contre la corruption, qui est une condition *sine qua non* pour rétablir la confiance entre les citoyens et l'État et promouvoir la croissance économique et le développement humain.

Ces engagements doivent encore être confirmés par l'adoption de mesures concrètes, mais le pouvoir exécutif a déjà lancé son programme phare de développement, la « Caravane du Changement », dans cinq des 10 départements d'Haïti, afin d'améliorer la prestation de services par l'État et les conditions de vie de la population, principalement dans les zones rurales. Ce programme est considéré comme la colonne vertébrale de la stratégie de croissance économique et de développement du Gouvernement, et il est centré

sur la revitalisation de la production agricole et l'investissement dans les infrastructures publiques afin d'améliorer l'accès au marché et les services sociaux de base.

Dans ce climat postélectoral, marqué par le net apaisement de la polarisation politique et l'amélioration de la relation entre l'exécutif et le pouvoir législatif, un programme législatif conjoint a été adopté pour la première fois depuis 10 ans. Cela a ouvert la voie au renforcement de la collaboration entre ces deux branches du pouvoir, qui est nécessaire à la mise en œuvre de l'ambitieux programme de réforme. Qui plus est, le Gouvernement a commencé à prendre des décisions difficiles et a réduit les subventions publiques pour le pétrole et l'essence afin de diminuer la pression budgétaire et d'ouvrir la porte à d'autres investissements publics. Le Parlement a quant à lui entamé l'examen de lois essentielles pour améliorer les conditions d'investissement, renforcer les structures de gouvernance et favoriser le relèvement des institutions nationales.

À l'avenir, pour que le pays tire pleinement parti des possibilités apparues dans le sillage du processus électoral, des mesures supplémentaires devront être mises en place pour enraciner les progrès en matière de sécurité et de stabilisation enregistrés au cours des dernières années, renforcer la cohésion sociale et politique et consolider réellement les institutions nationales afin qu'elles soient en mesure de répondre aux besoins du peuple haïtien.

À cet égard, je juge encourageante une promesse de campagne du Président Moïse en faveur de l'instauration d'un dialogue national largement ouvert en vue de forger une vision commune pour le progrès et d'élaborer un programme de réformes institutionnelles dont la priorité consistera à régler les problèmes socioéconomiques et politiques les plus pressants. Ce processus de dialogue exigera que tous les acteurs se mobilisent pleinement, notamment les institutions nationales, les partis politiques, le secteur privé et la société civile, afin d'établir un programme tourné vers l'avenir qui permettra d'obtenir des résultats tangibles. Je suis également encouragée par les appels d'une partie de la société haïtienne, toutes tendances confondues, à des réformes pour simplifier le cycle électoral, créer un conseil électoral permanent et renforcer les organes de contrôle juridique, entre autres, pour stabiliser les institutions démocratiques du pays et réformer sa gouvernance.

En ce qui concerne le renforcement des institutions et des réformes, je réitère mon appel à tous les acteurs, qu'ils appartiennent à l'exécutif ou au législatif, à agir rapidement pour rétablir pleinement le pouvoir judiciaire et promouvoir son indépendance en attribuant sans plus attendre les postes clefs, pour commencer. Il est fâcheux que la troisième branche du pouvoir ne soit pas encore pleinement opérationnelle. Des postes clefs au sein du Bureau du Médiateur et du Conseil constitutionnel doivent également être pourvus à titre prioritaire afin de promouvoir l'état de droit et l'exercice des droits de l'homme. L'absence de progrès tangibles dans le domaine de l'état de droit a une incidence négative sur la vie de la population et ses droits fondamentaux, les conditions d'investissement et la croissance économique. Dans ce contexte, j'appelle à nouveau à une action résolue pour moderniser enfin le système pénal en adoptant les projets de code pénal et de code de procédure pénale, qui sont en ce moment devant le Parlement.

En l'absence d'un système judiciaire qui fonctionne bien, la Police nationale d'Haïti (PNH) ne peut assurer efficacement la sécurité de tous les Haïtiens, et les investissements consentis par le pays et la communauté internationale dans les forces de police nationales ne donneront pas toute la mesure de leur potentiel.

Alors que les effectifs et les résultats de la police nationale se renforcent, tous les efforts doivent être orientés vers la mise en place du cadre nécessaire à la bonne administration de la justice et au respect de l'état de droit. Cela englobe la responsabilité qu'a l'État de garantir et préserver le caractère apolitique et indépendant du pouvoir judiciaire et de la police nationale. Cela suppose également que le Gouvernement continue d'accorder la priorité au développement des institutions et à la professionnalisation de la police nationale. La mise à disposition de ressources financières suffisantes pour la police et l'administration pénitentiaire aux fins de la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la PNH pour la période 2017-2021 sera un indicateur de la volonté du Gouvernement d'atteindre cet objectif, lui qui est déterminé à reconstituer une force de défense nationale.

Bien que les conditions de sécurité demeurent relativement stables, y compris dans les zones dont la MINUSTAH s'est retirée au cours des trois derniers mois, la mise en oeuvre énergique des réformes et plans en faveur d'un dialogue sans exclusive revêt une importance capitale en vue de consolider durablement

les progrès enregistrés à ce jour et de préparer le terrain pour le passage de la MINUSTAH à la MINUJUSTH.

Au bout du compte, les orientations d'Haïti dans les domaines sécuritaire, politique, social et du développement ne peuvent être définies que par les autorités nationales et le peuple haïtien, et la responsabilité de la consolidation des progrès en matière de stabilisation incombe au peuple haïtien. L'appui indispensable des donateurs peut venir étayer et compléter les efforts dirigés par les Haïtiens, le cas échéant si cet appui est souhaité. Dans ce contexte, je félicite le Gouvernement haïtien du dynamisme avec lequel il s'attache à définir le programme de développement et à revitaliser le dispositif de coordination de l'aide. Le maintien de cet esprit d'initiative sera indispensable pour transformer la vision du Gouvernement en mesures concrètes et adapter l'appui des donateurs à des stratégies et objectifs clairement définis.

Avec ces considérations à l'esprit, le processus de retrait et de transition de la MINUSTAH a été conçu en étroite coordination avec les autorités nationales afin de garantir un transfert progressif et ordonné des responsabilités civiles et en matière de sécurité aux institutions nationales. Alors que nous sommes en train de passer de la MINUSTAH à la MINUJUSTH, qui est axée sur l'état de droit, le développement de la police et les droits de l'homme, un plan de transition conjoint pour l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSTAH est sur le point d'être arrêté. Ce plan identifie les besoins et objectifs résiduels en matière de stabilisation et les domaines prioritaires dans lesquels la MINUJUSTH, l'équipe de pays et la communauté des donateurs devront continuer de s'investir, tandis que les forces de maintien de la paix présentes en Haïti se désengagent d'autres, comme par exemple ceux de la décentralisation, de la gestion des frontières, de la justice pour mineurs et certaines activités de police spécialisées.

Tandis que la MINUSTAH poursuit la mise en œuvre de son plan de retrait intégré jusqu'à la fermeture de la Mission, le 15 octobre, et veille au transfert ordonné des tâches fondamentales à la MINUJUSTH, le partenariat entre la communauté internationale et Haïti et la poursuite d'un appui coordonné au programme de réforme du pays seront déterminants.

Je remercie donc tous les partenaires internationaux et amis d'Haïti d'avoir continué d'apporter un appui financier et politique inébranlable à Haïti, et d'avoir eu foi en la capacité du pays à jeter les bases d'une évolution, d'un développement durable et d'une stabilité à long terme, qui profiteront à toutes les couches de la société. C'est dans cet esprit que je demande aux partenaires d'Haïti de continuer à optimiser leur appui aux autorités haïtiennes et au peuple haïtien, pour qu'ils puissent saisir l'occasion qu'ils se sont eux-mêmes créée.

Enfin, je remercie tous mes collègues de la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies de leurs dévouement et engagement durant cette période de changement éprouvante pour Haïti et pour le système des Nations Unies dans le pays.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie Mme Honoré Braithwaite de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré Braithwaite, de son exposé qui, associé au rapport du Secrétaire général (S/2017/604), souligne clairement que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) s'est engagée avec succès sur la voie de la fermeture et que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) est en bonne voie pour lui succéder le 16 octobre.

Je tiens, pour commencer, à rendre hommage à la Représentante spéciale, Mme Honoré Braithwaite, ainsi qu'aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, pour leur appui à la Mission des Nations Unies ces 13 dernières années. Grâce à leur leadership et au dévouement des hommes et femmes qui servent dans la MINUSTAH, Haïti a fait d'immenses progrès vers la démocratie et la stabilité.

Premièrement, je voudrais souligner l'importance d'une transition sans heurt entre les deux missions que sont la MINUSTAH et la MINUJUSTH. Nous sommes heureux d'apprendre que des progrès satisfaisants ont déjà été accomplis. À ce jour, la moitié de la composante militaire et une des 11 unités de police ont quitté Haïti sans incident. En l'occurrence, une baisse des niveaux de criminalité et des manifestations a même été signalée. Nous nous félicitons du transfert, par la composante militaire, des tâches relatives à la sécurité à la Police nationale d'Haïti dans le nord du pays et dans certains des quartiers les plus sensibles de Port-au-Prince. Nous nous félicitons également du transfert des tâches de la MINUSTAH au Gouvernement hôte et à l'équipe de pays des Nations Unies.

Deuxièmement, je tiens à souligner que les travaux lancés par la MINUSTAH ne sont pas encore terminés. Les volets essentiels du mandat de la MINUJUSTH seront axés, entre autres, sur l'état de droit et l'appui à la formation de la Police, ainsi que sur les droits de l'homme. Le système judiciaire tout entier, y compris les institutions pénitentiaires et l'appareil judiciaire, nécessite d'être réformé en profondeur, et il est particulièrement impératif de mettre l'accent sur l'état de droit à ce stade. La police et la justice allant de pair, renforcer les capacités des deux secteurs est nécessaire pour pérenniser l'état de droit en Haïti et pour relever les défis urgents que sont les taux élevés de détention provisoire et la surpopulation carcérale. Nous appelons également à accorder davantage l'attention à la situation économique en Haïti et aux difficultés relatives à l'aide humanitaire et à la préparation aux catastrophes, qui doivent être prioritaires pour qu'Haïti soit prêt à affronter la prochaine crise.

Les États-Unis sont disposés à apporter toute l'aide possible. Nous sommes l'un des plus solides partenaires internationaux d'Haïti plus depuis plus de 30 ans. Aux côtés du Gouvernement haïtien et de la communauté internationale, nous continuons d'appuyer le renforcement des conditions générales de sécurité, du développement démocratique et de la croissance économique en Haïti.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré Braithwaite, de son exposé très complet. Notre visite en Haïti le mois dernier nous a laissé un excellent souvenir et nous lui savons gré d'avoir aidé à faciliter ce déplacement.

Nous apprécions à sa juste valeur la mission très opportune du Conseil de sécurité en Haïti, qui nous a donné l'occasion exceptionnelle de nous rendre compte par nous-mêmes des résultats que le pays a obtenus à ce jour en dépit des obstacles de taille auxquels il s'est heurté, qu'ils s'agisse d'instabilité politique ou des deux grandes catastrophes nationales. Cette mission nous a permis de prouver la solidarité et l'appui que le Conseil de sécurité dans son entier réserve au Gouvernement haïtien et à la population résiliente du pays tandis qu'ils consolident leur pays et leurs institutions.

Le Kazakhstan se félicite des nombreux faits nouveaux encourageants survenus en Haïti ces derniers mois, notamment le renforcement de la stabilité institutionnelle et politique – avec par exemple le fait que le nouveau gouvernement a achevé ses 100 premiers jours au pouvoir, ou la Caravane du Changement, initiative phare du Président Moïse, ou encore le programme législatif commun composé de 51 projets de loi tendant à améliorer le climat des affaires, à renforcer les fonctions de l'État et à assurer une meilleure planification urbaine et territoriale. L'adoption du Plan quinquennal de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021 est prometteur et nécessitera donc que la communauté internationale lui accorde des ressources financières suffisantes et apporte un appui à la formation de la police.

Nous prenons également acte du fait que le Secrétaire général, dans son dernier rapport (S/2017/604), constate que le retrait en cours des composantes militaire et de police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et le transfert progressif des tâches à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) se déroulent sans heurt ni perturbation. Dans le même temps, Haïti continue d'être confronté à d'énormes difficultés et doit toujours surmonter des défis nombreux et complexes s'agissant de renforcer la démocratie, les institutions politiques, l'état de droit et la protection des droits de l'homme, de promouvoir le développement socioéconomique et d'accroître l'investissement des entreprises étrangères.

Nous appelons le Gouvernement haïtien à déployer tous les efforts pour mener à bien l'application du Plan de développement stratégique de la Police nationale, pour s'assurer de la mise en place de mesures de sécurité appropriées, en particulier dans les zones géographiques et d'intervention d'où se retirent les contingents et la police de la Mission.

Le problème du choléra en Haïti doit rester au cœur des priorités des Nations Unies. Nous nous félicitons que l'intensification de la lutte contre le choléra ait entraîné une baisse importante du nombre de cas suspects de choléra. À cet égard, le Kazakhstan se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale et aux pays donateurs pour qu'ils contribuent volontairement au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti. Cela pourrait avoir pour incidence directe et immédiate de sauverr des vies en Haïti et d'apaiser les souffrances que les Haïtiens sont si nombreux à avoir subies.

À l'heure du retrait de la MINUSTAH, nous prenons acte avec gratitude des efforts déterminés qu'elle déploie en faveur de la stabilité et de la paix en

Haïti depuis sa création en 2004. Notre tâche aujourd'hui est de préparer le terrain pour que la MINUJUSTH puisse plaider en faveur des réformes constitutionnelles, législatives et judiciaires et de la justice pénale, dans l'optique de promouvoir les droits de l'homme et de protéger les civils. Haïti aura besoin d'aide pour organiser ses élections nationales. Du fait de la forte réduction des effectifs civils de la nouvelle mission, le recrutement du personnel aussi bien national qu'international devra être extrêmement rigoureux. Parallèlement, l'équipe de pays des Nations Unies, aux côtés de l'ensemble du système des Nations Unies et des partenaires internationaux, devra assumer davantage de responsabilités en matière de consolidation de la paix et de développement durable.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Kazakhstan est fermement déterminé à appuyer les efforts d'Haïti au service de la paix, du progrès et de la prospérité.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Mme Sandra Honoré Braithwaite, de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2017/604) et d'avoir évalué la situation qui règne dans le pays en cette période critique de transition progressive de la mission des Nations Unies en place à une mission d'appui à la justice.

C'est dans ce contexte que, en avril, nous avons appuyé l'adoption de la résolution 2350 (2017), compte tenu du rôle important que joue l'ONU pour stabiliser la situation dans le pays et de la nécessité de continuer à fournir une assistance au Gouvernement haïtien. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil de sécurité soulignent fréquemment l'importance des périodes de transition et insistent sur le fait que c'est une fois cette phase achevée qu'il est possible de juger de l'efficacité du système des Nations Unies et du Conseil de sécurité en particulier. C'est pourquoi nous avons étudié le rapport du Secrétaire général avec beaucoup d'attention.

Nous prenons note des évaluations satisfaisantes concernant le processus politique dans le pays, de la formation d'un gouvernement, de l'achèvement des 100 premiers jours du mandat du Président Moïse et des progrès graduels enregistrés dans l'amélioration du Code pénal national, ainsi que de l'élaboration du Plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021. Nous prenons note de l'opinion selon laquelle Haïti est prêt à assumer ses responsabilités et à relever en toute autonomie les défis auxquels il est confronté.

Cependant, après analyse des statistiques recensées dans le rapport pour la période considérée s'agissant des violations signalées et du nombre d'opérations menées par les Casques bleus et les bérets bleus, il convient de ne pas relâcher notre attention sur les problèmes de sécurité. La Mission, le Secrétariat et le Conseil de sécurité doivent relever le défi de veiller à ce que les réformes prévues ne créent pas un vide sécuritaire. Par conséquent, le retrait progressif des composantes militaire et de police et la réduction des effectifs doivent se faire de façon très prudente, en s'assurant que le Gouvernement est en mesure d'assurer pleinement et de façon autonome la sécurité et l'ordre pour les Haïtiens.

En ce qui concerne la deuxième partie du rapport, qui porte sur la transition de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, nous voudrions encore une fois appeler l'attention sur ce que nous avons dit en avril (voir S/PV.7924) lors de l'adoption de la résolution 2350 (2017). Ces dernières années, le Conseil de sécurité a indiqué très clairement que les mandats portant création des missions devaient être clairs, précis et réalisables. C'est ce principe qui a présidé à nos travaux sur la résolution 2350 (2017) et c'est ce qui a permis que cette dernière, en son paragraphe 16, stipule très clairement que le Conseil

> « [c]onsidère que c'est au Gouvernement et au peuple haïtiens qu'incombe au premier chef la responsabilité de tous les aspects touchant au développement ».

Il en va également de même au paragraphe 6, qui énonce les tâches de la nouvelle Mission. Le Conseil ne dit pas autre chose en indiquant que la Mission « sera chargée d'aider le Gouvernement haïtien ».

À cet égard, nous avions appelé l'attention sur le fait que les termes utilisés pour définir les tâches confiées à la future Mission étaient quelque peu vagues et pouvaient donner à croire qu'elle aurait certaines fonctions et priorités indépendantes que le Gouvernement devrait appuyer. Nous allons suivre de près les activités qui seront menées dans ce sens, notamment pour ce qui est de la fourniture des bons offices mais également du suivi de la situation des droits de l'homme. Ces tâches doivent être menées dans le strict respect du mandat établi par le Conseil de sécurité.

Enfin, nous voudrions rappeler une nouvelle fois une conclusion tirée de l'expérience du Conseil, à savoir

qu'un appui efficace de l'ONU n'est possible que s'il existe une coopération fondée sur la confiance avec le pays hôte, qui doit jouer le rôle de chef de file.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré Braithwaite, de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui. Je voudrais lui rendre hommage pour le travail important qu'elle a accompli durant sa présence à Haïti. Il est particulièrement encourageant d'entendre que la transition de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) est en bonne voie.

Il est important que cela se poursuive. Une transition sans heurt et sans accroc signalera clair au peuple et au Gouvernement haïtiens que si la relation de l'ONU avec Haïti a changé, notre engagement lui, reste le même. La MINUJUSTH inaugure un nouveau chapitre de l'appui de l'ONU à Haïti. Le fait qu'elle place l'accent sur les trois domaines que sont la police, l'état de droit et les droits de l'homme permettra à Haïti d'exploiter les possibilités qui s'offrent à lui et de relever ses défis futurs de façon indépendante, et ce pour la première fois depuis des décennies. Une bonne exécution du mandat de la Mission lui permettra, au final, de quitter Haïti en laissant en place un cadre de sécurité et de stabilité quel les Haïtiens pourront continuer à consolider eux-mêmes.

Je sais qu'il reste encore un long chemin à parcourir, pour Haïti comme pour l'ONU. Je pense que peu parmi ceux d'entre nous qui se sont rendus dernièrement en Haïti considèrent que le succès est garanti. Dans les semaines qui ont suivi cette visite, j'ai été amené à croire que trois conditions fondamentales doivent être remplies pour que la MINUJUSTH soit couronnée de succès.

La première condition du succès consiste à doter la nouvelle Mission des moyens adaptés à ses fins et aux besoins d'Haïti. Par exemple, pour renforcer encore davantage la capacité de la Police nationale d'Haïti, le chef de la police des Nations Unies devra disposer d'agents possédant les compétences techniques et linguistiques nécessaires pour pouvoir communiquer véritablement avec leurs homologues locaux. Un autre exemple est celui de l'équipe de pays des Nations Unies. Une analyse et une programmation conjointes avec la MINUJUSTH feront que cette dernière sera mieux à même d'appuyer une réforme à long terme du secteur de la justice en Haïti. Comme le dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/604) le souligne à juste titre, tous les outils de l'ONU devront être plus performants politiquement pour qu'ils puissent catalyser le changement. D'ailleurs, ces instruments de l'ONU ne peuvent aider que jusqu'à un certain point.

La deuxième condition du succès, c'est un Gouvernement qui considère que les défis d'Haïti sont les siens et qui assume avec volontarisme de nouvelles responsabilités. Ce n'est pas à la nouvelle Mission mais au Gouvernement et aux institutions d'Haïti qu'il revient fondamentalement de combler le vide que laissera la MINUSTAH. Cela signifie qu'il faut doter la Police nationale d'Haïti du matériel approprié et lui verser des salaires suffisants, et que le Gouvernement ne doit pas gaspiller ses maigres ressources ailleurs. Comme la Représentante spéciale du Secrétaire général l'a souligné, cela veut dire qu'il faut investir dans le système judiciaire pour protéger tous les Haïtiens en donnant la primauté au droit et ne pas permettre à la corruption de se propager et à l'impunité de s'étendre. Cela veut dire qu'il faut procéder à des nominations clefs à la Cour suprême et mettre en œuvre d'urgence les réformes qui s'imposent, en passant par le Parlement. Enfin, cela veut dire qu'il faut faire bien davantage pour lutter contre le fléau de la violence sexiste. Tout cela exige que les priorités des hommes politiques haïtiens soient en phase avec celles des Haïtiens.

La troisième condition du succès, c'est que chacun doit assumer ses responsabilités. La MINUJUSTH et l'ONU dans son ensemble doivent continuer de s'efforcer de regagner la confiance des Haïtiens. Durant notre visite en Haïti, deux problèmes qui entachent l'héritage laissé par l'ONU ont été évoqués. L'un a trait au choléra – une tragédie pour le peuple haïtien et un obstacle pour l'ONU alors qu'elle s'apprête à tourner la page en Haïti. Je suis heureux d'apprendre que le taux d'infection est en baisse. L'éradication de l'épidémie est à portée de main, et à l'instar de l'Ambassadeur du Kazakhstan, j'appelle les donateurs à faire tout ce qu'ils peuvent pour que cela se concrétise.

L'autre problème tragique ayant terni la réputation du maintien de la paix des Nations Unies, c'est le nombre choquant d'atteintes et d'actes d'exploitation sexuelle commis par les soldats de la paix déployés par le Conseil par le passé en Haïti. Ces crimes très répandus ont laissé de profondes cicatrices dans le pays. Si nous voulons que les gens aient confiance dans les soldats de la paix et leur mission, nous ne devons pas permettre que cela se reproduise, en Haïti et nulle part ailleurs. Nous sommes convenus d'un cadre d'action clair par la biais de la

résolution 2272 (2016). Il est hors de question de revenir sur ces engagements.

Pour conclure, le Royaume-Uni espère que la transition se poursuivra sans heurt et sans accroc au cours des prochains mois. Nous espérons aussi que ces trois conditions - une mission dotée des moyens appropriés, un Gouvernement prêt à relever les défis auxquels se heurte Haïti et une population disposée à faire de nouveau confiance à l'ONU – caractériseront la prochaine phase de la relation entre l'ONU et Haïti.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré Braithwaite, de son exposé sur la situation en Haïti.

L'Ukraine se félicite que la longue période d'instabilité institutionnelle qui a affecté le processus électoral en Haïti semble derrière nous. Nous sommes heureux de voir que, malgré de nombreuses difficultés, le pays a pu rétablir l'ordre constitutionnel, sur la base de la volonté des électeurs.

Nous saluons les autorités haïtiennes des mesures positives qu'elles ont prises pour remettre sur pied les institutions démocratiques et nous félicitons le peuple haïtien qui, en dépit de nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux et malgré les catastrophes naturelles, a réussi à remettre le pays en ordre. Nous insistons sur le fait que les efforts de tous les acteurs politiques doivent viser à garantir la stabilité et la sécurité, qui sont des éléments incontournables pour poursuivre la consolidation de la démocratie. Une unité plus grande est indispensable pour pouvoir atteindre des objectifs tels que le renforcement des institutions nationales chargées des droits de l'homme et le respect des droits de l'homme, la lutte contre la criminalité et la violence sexuelle et sexiste, la fin de l'impunité et l'application du principe de responsabilité.

L'Ukraine salue le rôle important que la MINUSTAH a joué au cours des 13 années écoulées pour assurer la stabilité et la sécurité en Haïti dans des moments particulièrement difficiles, comme les dernières élections ou l'ouragan Matthew. Sa contribution au renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti a été absolument déterminante.

En avril, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2350 (2017) prorogeant le mandat de la MINUSTAH pour une ultime période de six mois. La résolution a aussi mis en place un cadre juridique pour le passage à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Nous nous félicitons de l'attention particulière accordée par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2017/604) à la planification de la MINUJUSTH, en particulier les questions relatives à l'état de droit et aux droits de l'homme.

Durant sa récente visite à Haïti, le Conseil de sécurité a passé en revue la mise en œuvre de la résolution 2350 (2017), insistant sur la nécessité que le passage de la MINUSTAH à la MINUJUSTH se fasse sans heurt. Il a pu voir que bien que la situation en matière de sécurité dans ce pays des Caraïbes se soit améliorée, elle reste fragile. C'est pourquoi il importe de bien préparer la continuité de la présence des Nations Unies afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

Nous considérons qu'il est essentiel de continuer à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti. Le dernier rapport du Secrétaire général a mis en exergue les progrès réalisés au fil des ans en matière de renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti. Dans le même temps, il est indispensable de consolider ces acquis.

D'autre part, nous tenons à souligner qu'il est impératif que la communauté internationale, les organismes multilatéraux, les partenaires régionaux d'Haïti et les différents États poursuivent leurs efforts en vue d'appuyer la sécurité et le développement à long terme d'Haïti. Ces acteurs, à savoir l'ONU, les acteurs nationaux et internationaux, constituent les trois piliers de la stabilité du pays.

Nous reconnaissons que des efforts nationaux, régionaux et internationaux considérables ont été réalisés dans la lutte contre le choléra. Toutefois, Haïti continue de faire face à d'importants obstacles qui entravent ces efforts. Dans cet esprit, nous nous félicitons de l'adoption par consensus, le 13 juillet, de la résolution 71/161 B, dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé son appui à la nouvelle approche de l'Organisation face au choléra en Haïti, notamment la création du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti, et a invité les États Membres, les donateurs, les institutions financières, le secteur privé et d'autres acteurs à apporter un appui financier à cette initiative.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour saluer la nomination de Mme Josette Sheeran en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour

Haïti. Nous lui souhaitons plein succès dans la tâche difficile qui sera la sienne, à savoir mettre en œuvre la nouvelle stratégie visant à réduire les effets du choléra en Haïti et appuyer les efforts nationaux axés sur la croissance durable et la mise en œuvre du plan haïtien à l'horizon 2030.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je remercie également tout particulièrement la Représentante spécial du Secrétaire général et Cheffe de la MINUSTAH, Mme Sandra Honoré Braithwaite, de son exposé, mais aussi et surtout de son dévouement et du travail qu'elle a accompli à ce jour.

L'Uruguay s'associe à la déclaration que va prononcer le Représentant permanent du Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Nous avons reçu, par le biais du rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2017/604), des nouvelles qui sont motif de satisfaction et d'autres qui continuent de nous préoccuper. Nous sommes heureux d'apprendre qu'Haïti a continué de faire de progrès dans la consolidation de sa démocratie et de sa stabilité. Il est encourageant de noter que le Président Jovenel Moïse a élaboré une feuille de route du Gouvernement, qui met l'accent sur la sécurité, la justice, l'énergie, l'éducation, la santé et l'agriculture et se fonde sur une stratégie de décentralisation. Nous prenons note du fait que la Police nationale d'Haïti a continué de renforcer sa capacité d'assurer la sécurité et de garantir le respect de la loi dans l'ensemble du pays. De plus, nous nous félicitons de la diminution des cas suspects de choléra et du nombre de décès qui lui sont liés grâce aux efforts du Gouvernement haïtien et de ses partenaires internationaux.

Nous sommes préoccupés par la fragilité de la situation socioéconomique du pays et par la vulnérabilité de sa population. Cela exige du Gouvernement qu'il concentre ses efforts et ses ressources sur les domaines identifiés comme étant prioritaires. Selon le rapport du Secrétaire général, au 19 mai, 2,35 millions de personnes en Haïti étaient en situation d'insécurité alimentaire grave et plus de 143 000 souffraient de malnutrition aiguë.

Compte tenu de l'ampleur de ces besoins, il nous faut dire très clairement et très franchement que nous sommes très préoccupés par le fait que les autorités haïtiennes envisagent de remobiliser les Forces armées d'Haïti, ce qui priverait assurément de ressources humaines et financières les domaines qui nécessitent une attention urgente.

La priorité doit être accordée à toutes les initiatives qui génèrent des avantages directs pour la population haïtienne et le renforcement des institutions de l'État. On ne peut fermer les yeux sur les coûts d'investissement et de fonctionnement qu'impliquerait le rétablissement de ces forces armées à un moment où le pays a tant de besoins urgents à traiter.

Nous pensons qu'il faut concentrer les énergies et les ressources sur la poursuite du renforcement et de la formation de la Police nationale d'Haïti, afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son rôle qui est d'assurer la sécurité nationale. Les efforts nationaux et internationaux s'y sont consacrés à ce jour et il faut continuer sur cette voie, si nous voulons éviter de compromettre les acquis obtenus en matière de sécurité durant les 13 années de présence de la MINUSTAH. Il serait regrettable que ces réalisations soient remises en question en raison de tensions liées à des problèmes socioéconomiques non résolus, ainsi que d'autres éléments de fragilité institutionnelle dans le pays, tels que le fonctionnement des institutions judiciaires et la situation en matière de droits de l'homme. Nous appuyons les appels lancés par la Représentante spéciale du Secrétaire général, par l'Expert indépendant du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Haïti et par les organisations de la société civile pour que le Gouvernement crée un ministère distinct pour les droits de l'homme.

Nous notons que les activités menées dans le cadre du retrait de la MINUSTAH se déroulent sans heurt et n'ont pas eu d'effet négatif sur la sécurité du pays. Les troupes uruguayennes ont cessé leurs activités le 15 avril, mettant fin à 13 ans d'appui et d'assistance sur le terrain à Haïti et à sa population, une étape couronnée de succès qui a commencé avec la création de la MINUSTAH en 2004. Aujourd'hui, l'objectif est de préserver ces acquis et d'améliorer la situation générale du pays en recherchant d'autres formes de coopération possible.

L'adoption du plan de transition entre la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, identifiant les besoins et les objectifs prioritaires pour Haïti, est l'aboutissement du travail de planification qui a été mené en vue d'assurer un retrait sans heurt de la MINUSTAH. En ce qui concerne l'état d'avancement des plans pour l'organisation et le fonctionnement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en

Haïti (MINUJUSTH), le rapport du Secrétaire général nous fournit d'abondantes informations à ce sujet, attestant du sérieux avec lequel l'ONU a œuvré à ces questions en consultation avec les autorités haïtiennes.

Le mandat de la nouvelle Mission, qui consistera à assister le Gouvernement haïtien dans le renforcement institutionnel de l'état de droit, à appuyer et à renforcer la Police nationale d'Haïti et à surveiller, documenter et analyser la situation des droits de l'homme, répond aux besoins actuels d'Haïti. Cependant, la MINUJUSTH ne pourra s'acquitter de son mandat que si elle jouit du plein appui des autorités haïtiennes.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M[me] Sandra Honoré Braithwaite, de son exposé très complet. Nous apprécions vivement ses efforts et le travail inlassable de son équipe composée de civils, de militaires et de policiers en vue de promouvoir la stabilité à long terme en Haïti. Ce sont des efforts que nous avons pu constater sur place lors de la dernière visite du Conseil de sécurité en Haïti.

L'Égypte salue les progrès enregistrés dans le domaine de la promotion de la démocratie et de la sécurité en Haïti. Nous nous félicitons, notamment, de l'entérinement le 22 mars, par le Parlement, du Premier Ministre et du nouveau Cabinet, ainsi que de l'annonce des résultats définitifs des élections locales, qui ont récemment eu lieu à Haïti. Nous espérons que le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti et la restauration des pouvoirs exécutif et législatif favoriseront la stabilité politique et institutionnelle et accroîtront la capacité du pays à surmonter les défis urgents auquel il est confronté.

Malgré les progrès réalisés aux niveaux politique et institutionnel, Haïti continue de se heurter à de nombreux problèmes graves sur plusieurs fronts, à commencer par la situation économique difficile et les nombreux défis humanitaires et sécuritaires, notamment l'épidémie de choléra qui sévit dans le pays, ainsi que la faiblesse des institutions de l'état de droit et de la Police nationale. À cet égard, nous pensons qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer un rôle véritable et crucial en Haïti jusqu'à ce qu'à l'achèvement du renforcement des institutions nationales, et d'aider Haïti à renforcer ses capacités en vue d'assumer de façon optimale ses responsabilités. Cela contribuera à empêcher qu'Haïti ne replonge dans une nouvelle crise avec de nouvelles complications humanitaires, politiques et liées à la sécurité, qui pourraient nécessiter, une fois de plus, une intervention internationale.

De plus, nous pensons qu'il est impératif que la communauté internationale travaille de concert pour appuyer Haïti et mobilise ses efforts pour promouvoir les capacités des institutions de l'État en ce moment décisif, de manière à ce qu'Haïti puisse tourner la page et s'engager sur la voie d'un avenir plus prospère et stable. Par conséquent, nous avons appuyé les appels tendant à l'examen des travaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à sa fermeture et à l'adoption d'une nouvelle approche pour une présence des Nations Unies en Haïti en créant une nouvelle mission des Nations Unies – la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) –, qui soit plus à même de répondre aux besoins du pays. Elle doit se concentrer sur les composantes police et état de droit.

Par conséquent, il importante d'agir pour empêcher tout revers dans la période de transition allant de la fermeture de la MINUSTAH au déploiement de la MINUJUSTH. *À* cet égard, nous saluons le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2017/604), ainsi que les efforts en cours pour retirer les composantes militaire et police de la MINUSTAH, d'une manière qui n'ait pas d'incidence – et qui jusqu'à présent n'a pas eu d'incidence – sur la situation globale en matière de sécurité dans le pays. *À* cet égard, étant donné que le mandat de la MINUJUSTH prend effet en octobre et à la lumière des conclusions que nous avons tirées de l'utile visite sur le terrain que le Conseil a effectuée en Haïti le mois dernier, sous la présidence bolivienne, nous tenons à faire les cinq observations suivantes.

Premièrement, nous soulignons l'importance que le nouveau mandat de la mission des Nations Unies soit limité au renforcement des institutions nationales haïtiennes, en particulier des institutions garantes de l'état de droit et la Police nationale d'Haïti, conformément aux priorités nationales et aux besoins établis par le Gouvernement haïtien, sans aucun mandat non conventionnel ou de succession.

Deuxièmement, nous accordons une importance particulière à l'épidémie de choléra en Haïti, surtout étant donné que les Nations Unies ont la responsabilité morale et juridique d'appuyer les autorités haïtiennes dans leur lutte contre l'épidémie. Par conséquent, la présence attendue des Nations Unies en Haïti doit avoir les capacités nécessaires pour combattre l'épidémie. Nous saluons la mention faite dans le rapport de la nomination

de Mme Josette Sheeran au poste d’Envoyée spéciale du Secrétaire général pour Haïti chargée de veiller à la pleine mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra et d’appuyer les efforts nationaux axés sur la réalisation des Objectifs de développement durable en Haïti. Nous appelons également à la mobilisation des financements nécessaires pour combattre et mettre fin à cette épidémie.

Troisièmement, les capacités de l’équipe de pays des Nations Unies doivent être renforcées, de manière à ce qu’elle puisse répondre aux futurs besoins d’Haïti et se concentrer sur le développement des infrastructures, la promotion de la formation professionnelle, les services d’éducation et de santé et la création d’un environnement législatif propice aux investissements du secteur privé national et étranger, surtout dans les secteurs de l’agriculture et du tourisme. Ces initiatives créeront des possibilités d’emploi pour des dizaines de milliers de jeunes et favoriseront l’autonomisation des femmes.

Quatrièmement, nous devons également se préoccuper fermement et sérieusement des accusations de violences sexuelles dont fait l’objet la MINUSTAH, car au cours de la dernière visite du Conseil en Haïti, nous avons écouté les préoccupations nationales sur cette question. Nous avons senti l’amertume liée au fait que nous n’avons pas traité ces cas, et nous comprenons l’incidence que la situation peut avoir sur la réputation et la crédibilité des Nations Unies.

Enfin, alors que l’ère du maintien de la paix en Haïti touche à sa fin, la prochaine phase de l’engagement des Nations Unies et de la communauté internationale dans le pays doit se concentrer sur l’appui aux efforts pour de consolidation et de pérennisation de la paix, en particulier à la lumière d’une vision nationale claire des priorités, qui exige une coordination entre les différentes composantes de cet engagement.

Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer mon plein appui au peuple et au Gouvernement haïtiens. Nous avons pleinement confiance dans la capacité du Gouvernement élu et du peuple haïtien de surmonter cette phase critique et d’ouvrir un nouveau chapitre de développement, prospérité et dénouement dans leur région.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Sandra Honoré Braithwaite, Représentante spéciale du Secrétaire général, de son exposé complet de ce jour. Nous saluons les efforts déployés par Haïti pour consolider la démocratie, restaurer l’ordre constitutionnel et promouvoir la stabilité, ainsi que la contribution de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à cette fin.

Le Japon est fier d’avoir contribué à la MINUSTAH, en particulier après le tremblement de terre en 2010, afin de garantir la mise en œuvre réussie de la mission de la MINUSTAH, et, surtout, d’appuyer les activités de reconstruction d’Haïti. La visite effectuée par le Conseil de sécurité était opportune, étant donné l’inauguration du nouveau Gouvernement et la transition de la présence de des Nations Unies. Cette visite nous a donné une vision claire de la réalité sur le terrain, et nous a permis de montrer l’appui constant des Nations Unies au peuple haïtien. Elle a également été une occasion d’encourager les efforts d’Haïti pour consolider davantage l’unité nationale et construire une société résiliente et plus prospère.

Le Japon est bien conscient qu’il est essentiel que la transition de la MINUSTAH à la MINUJUSTH se fasse sans accroc. Nous espérons un transfert responsable continu des tâches à la MINUJUSTH, avec un rôle largement renforcé pour l’équipe de pays des Nations Unies. Nous saluons la vision du Secrétaire général en ce qui concerne la mise en œuvre du mandat de la MINUJUSTH et la conception d’une stratégie de transfert progressif vers les institutions locales, tel que souligné dans son dernier rapport en date (S/2017/604). Le Japon espère vivement que la MINUJUSTH renforcera davantage les institutions de police et de justice, en tant que fondements de la stabilité et du développement du pays.

Au cours de notre visite, nous avons constaté les résultats positifs de l’étroite coopération entre la MINUSTAH et le Gouvernement haïtien sur le renforcement de la Police nationale d’Haïti. Il reste néanmoins des défis à relever, notamment la capacité de la Police nationale d’Haïti de lutter contre la violence à grande échelle; les contrôles aux frontières; la nécessité de construire des postes de police supplémentaires et des installations connexes; et les problèmes persistants dans le domaine de l’état de droit. Nous espérons que le Gouvernement mettra l’accent sur ces domaines prioritaires en partenariat avec la communauté internationale.

Un autre domaine de préoccupation est la santé publique. Le choléra a été mentionné par tout le monde, y compris le Président, durant la visite du Conseil. Depuis 2010, le Japon a versé plus de 9 millions de

dollars par l'intermédiaire de l'UNICEF et d'autres organismes internationaux afin de lutter contre le choléra. Nous sommes prêts à continuer de fournir une aide, en particulier en ce qui concerne les mesures socioéconomiques de prévention telles que la réduction de la pauvreté et le renforcement de la résilience des infrastructures, en mettant l'accent sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Le Japon continuera également d'appuyer la reconstruction après la catastrophe en Haïti ainsi que le développement et l'amélioration des services sociaux de base. Bien que la Mission des Nations Unies soit en train de réorienter son action, notre appui au peuple haïtien doit demeurer constant et le restera.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la Représentante spéciale, Sandra Honoré Braithwaite, de son exposé et de son admirable contribution au travail de l'ONU, et nous tenons également à souligner à quel point nous apprécions ses efforts. La mission a été menée efficacement.

Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général (S/2017/604), qui prend note des progrès constants accomplis par Haïti dans la consolidation de sa stabilité institutionnelle et politique. À cet égard, l'adoption par le Gouvernement d'une feuille de route qui met l'accent sur le principe de responsabilité et la transparence et déclare dans le même temps la guerre à la corruption est effectivement encourageante. La Représentante spéciale a, à juste titre, souligné cet élément tout à l'heure. Un programme législatif conjoint suivi par les pouvoirs exécutif et législatif constitue également un élément de poids dans le renforcement de leur collaboration pour mettre en œuvre les réformes énoncées par le Président Jovenel Moïse.

Nous appuyons aussi son objectif d'instaurer un dialogue national largement ouvert afin de forger une vision commune sur les priorités de la réforme qui permettrait de surmonter les difficultés socioéconomiques et politiques les plus pressantes, et nous convenons avec le Secrétaire général qu'il importe d'inclure dans ce programme la réforme électorale afin de renforcer encore plus la capacité nationale à administrer les élections dans le pays.

L'Éthiopie se félicite aussi que le Secrétaire général recommande dans son rapport que, pour un surcroît de consolidation de la démocratie et la poursuite du développement en Haïti, l'indépendance du pouvoir judiciaire soit pleinement rétablie et assurée.

Haïti reste relativement stable, mais a assurément besoin d'un appui à long terme pour surmonter ses vulnérabilités et sa fragilité économique. Nous faisons nôtre l'appel lancé par d'autres collègues pour que cela soit une priorité absolue. De fait, c'est la raison pour laquelle l'engagement continu de tous les partenaires bilatéraux et internationaux revêt une importance capitale de manière à garantir une aide suffisante et en temps opportun pour le développement durable d'Haïti.

La visite effectuée par le Conseil de sécurité en Haïti le mois dernier a souligné le fort degré d'engagement des Nations Unies, et nous sommes heureux d'y avoir pris part. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier la Bolivie de son rôle et du leadership dont elle a fait preuve. L'importance de la présence des Nations Unies et du passage à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour la stabilité, le développement et la consolidation institutionnelle du pays dans le domaine de l'état de droit, de la police et des droits de l'homme est vraiment capitale.

Nous trouvons encourageantes les informations faisant état d'une réduction ces derniers mois en Haïti du nombre de cas de choléra suspectés et de décès en résultant, malgré les effets de l'ouragan Matthew l'année dernière. Toutefois, la faiblesse des ressources qui ont été mobilisées pour financer de la lutte contre le choléra est préoccupante. La nouvelle stratégie adoptée par l'ONU pour faire face à ce problème doit être financée afin de répondre aux besoins des Haïtiens et, en particulier, à ceux des victimes de l'épidémie de choléra et de leurs familles. Ce n'est que justice au regard de la responsabilité que porte l'ONU, comme l'a indiqué le représentant de l'Égypte dans sa déclaration.

Enfin, je voudrais remercier encore une fois Mme Honoré Braithwaite de son importante contribution à la stabilité d'Haïti, ainsi que tout le personnel civil et en uniforme de la MINUSTAH sur le départ pour sa détermination sans faille à mener à bien le mandat de la Mission. Comptant parmi les pays qui ont fourni des effectifs de police à la MINUSTAH, l'Éthiopie est heureuse d'avoir contribué très modestement à ces efforts.

M. Delattre (France) : Qu'il me soit permis avant tout de remercier chaleureusement la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré Braithwaite, pour sa présentation très éclairante, mais aussi pour sa contribution et celle de ses équipes à la stabilisation d'Haïti.

Je m'associe aux déclarations que prononceront tout à l'heure le représentant de l'Union européenne ainsi que celui du Pérou, au nom du Groupe des amis d'Haïti.

La France a salué l'adoption de la résolution 2350 (2017), qui a acté la fermeture de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) d'ici au 15 octobre prochain et établi une nouvelle mission centrée sur les questions de police, d'état de droit et de droits de l'homme. Cette décision, prise à l'unanimité du Conseil, est essentielle. Plus de 13 ans après l'établissement de la MINUSTAH, il était temps d'acter les succès enregistrés par la Mission dans la stabilisation d'Haïti et d'évoluer vers une nouvelle forme de présence des Nations Unies, davantage adaptée aux besoins du pays et aux conditions sur 1e terrain, qui ont évolué de manière considérable et dans un sens favorable.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2017/604), le travail mené par la MINUSTAH ces dernières années a été essentiel pour sortir Haïti de la situation d'urgence dans laquelle se trouvait encore récemment le pays. Il a permis de rétablir un climat général de relative sécurité, a participé aux efforts de reconstruction après le terrible tremblement de terre de 2010 et a contribué au renforcement significatif de la Police nationale d'Haïti, dont la montée en puissance est un gage de stabilité pour Haïti. C'est un succès collectif qui doit naturellement beaucoup aux Haïtiens eux-mêmes, mais que l'on doit aussi mettre au crédit de l'ONU, du Conseil, mais également des pays fournisseurs de contingents, sans qui cette mission n'aurait pu jouer le rôle qui a été le sien.

La nouvelle opération, la MIssion des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui débutera ses activités en octobre devra consolider les avancées obtenues. Faire de la Police nationale d'Haïti un acteur autonome, mais aussi engager de nouveaux grands chantiers dans le domaine de l'état de droit, à l'instar de la lutte contre l'impunité, du renforcement du professionnalisme et de l'indépendance du pouvoir judiciaire ou encore de la mise en place d'un système carcéral compatible avec les besoins du pays et les exigences en matière de respect des droits des détenus. La situation sur le plan des droits de l'homme, qui reste source de préoccupation, devra également faire l'objet d'un suivi attentif, assorti de recommandations régulières. Cette dernière composante nous semble indispensable à un maintien de la paix robuste et efficace, et donc indissociable du reste des activités de la prochaine Mission. L'engagement des autorités haïtiennes sera naturellement essentiel pour assurer le succès de cette mission.

La France a longtemps appelé le Conseil à saisir ses responsabilités sur le dossier haïtien, en prenant les décisions nécessaires pour que les modalités d'engagement des Nations unies sur place demeurent, au fil du temps, aussi adaptées et efficaces que possible. C'est aujourd'hui chose faite, et nous nous en réjouissons vivement. Cette nouvelle étape, essentielle, ne signifie pas pour autant la fin de l'engagement des Nations unies aux côtés d'Haïti. Bien au contraire, elle démontre la capacité du Conseil à faire évoluer de manière continue les modalités d'action des Nations unies sur le terrain, avec pour souci principal de répondre au mieux aux besoins des populations concernées. Et elle signe la mise en place d'un outil plus adapté et plus performant, au service d'Haïti et des Haïtiens, dont le succès suppose le maintien de notre engagement collectif. Dans ce cadre, la lutte contre la terrible épidémie de choléra doit également bien sûr continuer de nous rassembler.

Nous pensons aussi, et c'est un point essentiel, qu'il faut aider Haïti à passer d'une logique d'assistance à une logique de développement durable. C'est la priorité. Ce sera la mission de la MINUJUSTH, en lien avec l'équipe de pays. Celle-ci aura également un rôle important à jouer dans les évolutions à venir.

Je souhaiterais conclure mon intervention en rendant à nouveau hommage à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré Braithwaite, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de la MINUSTAH pour leur engagement exemplaire au service de la paix et de la sécurité en Haïti.

M. Vaverka (Suède) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration qui fera le représentant de l'Union européenne tout à l'heure.

Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré Braithwaite, de son exposé détaillé au Conseil et du travail inestimable qu'elle et le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont effectué dans ce pays.

Son exposé et le rapport du Secrétaire général (S/2017/604) mettent en exergue les progrès faits dans la consolidation de la démocratie et de la stabilité en Haïti. Le rétablissement de l'ordre constitutionnel,

l'investiture de M. Jovenel Moïse en tant que Président et la formation d'un Gouvernement sous la direction du Premier Ministre Jack Guy Lafontant ont en effet marqué un jalon qui ouvre des perspectives d'avenir en Haïti.

L'édification d'un avenir meilleur pour Haïti prendra du temps et demandera une détermination continue. Outre les progrès réalisés sur le volet judiciaire, d'autres réformes judiciaires, notamment en lien avec la lutte contre la corruption et l'impunité, l'amélioration de l'accès à la justice et la réforme pénale, seront indispensables au développement socioéconomique d'Haïti. Ces efforts permettront également de créer des conditions plus favorables à l'investissement privé. Le renforcement de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et le renforcement de la Police nationale d'Haïti doivent par conséquent demeurer des priorités absolues. Afin de répondre aux attentes du peuple haïtien, il faudra mettre en place un processus inclusif dans le cadre duquel tous les acteurs, y compris les autorités nationales, les partis politiques, la société civile et le secteur privé, travailleront ensemble pour réaliser les réformes nécessaires. Les femmes ont un rôle clef à jouer, et leur participation pleine, égale et effective est particulièrement importante.

La MINUSTAH a joué un rôle central pour appuyer les progrès dont nous sommes témoins aujourd'hui en Haïti. Sa mémoire institutionnelle et ses ressources clefs doivent être utilisées de manière stratégique au cours de la période de transition et au-delà. Il est particulièrement important que le travail mené par la MINUSTAH pour intégrer la problématique hommes-femmes et lutter contre la violence sexuelle ne soit pas perdu dans le processus de transition. Aussi est-il indispensable de maintenir une orientation stratégique, une coordination spécifique et une budgétisation ciblée sur les questions d'égalité des sexes, tout en veillant à une information adéquate sur cette problématique. Nous félicitons le Secrétaire général des nombreux exemples cités dans le rapport concernant le travail qui a été fait pour œuvrer à l'égalité des sexes et lutter contre la violence sexuelle et sexiste.

Alors qu'Haïti s'engage dans cette nouvelle phase de son développement, le partenariat entre le Gouvernement, les donateurs bilatéraux et l'ONU doit également évoluer. Il est essentiel que l'ONU soit unie dans l'appui qu'elle apporte aux efforts nationaux. La Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises pourrait continuer à jouer un rôle important dans la coordination des efforts de l'ONU à cet égard. En outre, une présence intégrée et unifiée des Nations Unies en Haïti pendant et après la transition sera nécessaire pour faire face aux risques et aux facteurs d'instabilité. Cela supposera des efforts pour réduire les inégalités sociales, contribuer à stimuler la croissance économique et renforcer la confiance dans les institutions.

Il est indispensable de planifier de manière adéquate la mission appelée à succéder à la MINUSTAH, notamment en ce qui concerne le transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et la configuration optimale de cette dernière. La planification doit se faire dans l'esprit du programme de pérennisation de la paix et en mettant l'accent sur un développement inclusif à long terme.

D'après le rapport du Secrétaire général, Haïti semble être sur la voie de la stabilité institutionnelle et politique. Il est néanmoins important que l'ONU et le Conseil de sécurité en particulier demeurent prêts à appuyer ce processus. À mesure de l'évolution des besoins du pays, il nous faudra examiner comment utiliser au mieux les différents moyens dans la boîte à outils de l'ONU pour assurer la paix et la sécurité et instaurer une paix et un développement durables.

Je me fais l'écho des autres orateurs pour exprimer mes préoccupations concernant l'épidémie de choléra et l'exploitation et les atteintes sexuelles liées à la présence des Nations Unies en Haïti. Ces problèmes ont été abordés pendant la visite récente du Conseil. Nous nous félicitons que l'intensification de la lutte contre le choléra ait entraîné une baisse importante du nombre suspects de cas de choléra. Nous avons été heureux de parrainer la résolution 71/161 de l'Assemblée générale, à l'appui de la nouvelle approche du Secrétaire général pour éliminer le choléra et renforcer la résilience d'Haïti.

Nous saluons également les efforts déployés pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que les mesures de sensibilisation décrites dans le rapport. La tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles pour l'ensemble du personnel en uniforme et civil des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doit être la seule règle acceptable. Les victimes doivent être protégées et accompagnées et bénéficier des moyens de réadaptation nécessaires, tandis que les auteurs de tels actes doivent être traduits en justice.

Pour terminer, les progrès qu'Haïti a enregistrés n'auraient pas été possibles sans la résilience, la force et la détermination du peuple haïtien. La Suède demeurera un partenaire engagé auprès d'Haïti, alors qu'il poursuit ce nouveau chapitre de son développement.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise tient tout d'abord à remercier la présidence chinoise pour l'organisation de cet important débat sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Mes remerciements vont également à Mme Sandra Honoré Braithwaite, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUSTAH, pour la qualité de son exposé sur la situation en Haïti.

Il m'est agréable aussi de saluer le rôle moteur joué par le Groupe des Amis d'Haïti, qui, sous la coordination efficace de l'Uruguay, a su mobiliser la communauté internationale autour d'Haïti.

Au moment où la MINUSTAH procède à son retrait, la délégation sénégalaise rend à la Représentante spéciale ainsi qu'à l'ensemble de la Mission un hommage mérité pour le service ainsi rendu au peuple haïtien, pendant qu'il traversait durant ces dernières années des épreuves parmi les plus dures de sa longue histoire.

Du 22 au 24 juin, soit deux mois après qu'il a adopté 1a résolution 2350 (2017) prolongeant pour une dernière période de six mois le mandat de la MINUSTAH et créant en même temps la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), le Conseil de sécurité a effectué, sous présidence bolivienne, une visite historique en Haïti, sa première dans ce pays, répétons-le, qui est la première république noire, la première démocratie sud-américaine.

À cette occasion, le Conseil a pu constater les progrès remarquables enregistrés au plan politique, avec le retour à l'ordre constitutionnel à la faveur d'une transition fort réussie, comme illustré par l'élection démocratique puis l'investiture du Président Jovenel Moïse, après plusieurs années d'impasse institutionnelle.

Aujourd'hui, sous l'impulsion du Président Moïse, le Gouvernement du Premier Ministre Jack Guy Lafontant ambitionne de revitaliser les secteurs clefs de l'agriculture, de l'environnement, des transports, de la sécurité, de la justice, de l'énergie, de l'éducation, de la santé ainsi que de la décentralisation afin de satisfaire les besoins des Haïtiennes et des Haïtiens à travers tout le pays.

Il s'y ajoute l'adoption d'un ambitieux programme législatif conjoint de réformes avec 51 projets de loi visant à améliorer le climat des affaires, renforcer les fonctions régaliennes de l'État et assurer un meilleur aménagement du territoire en vue de réhabiliter l'écosystème durement éprouvé.

En même temps que les efforts louables des autorités haïtiennes pour redresser la situation économique et sécuritaire du pays, le Conseil a pu mesurer, au cours de la visite susmentionnée, l'ampleur des défis qui restent à relever en raison de la vulnérabilité environnementale, économique et sociale, qui affecte encore le pays, exposé à la menace permanente que font peser la sécheresse et les inondations. C'est dire que la communauté internationale, en particulier l'ONU, doit continuer à appuyer le Gouvernement haïtien dans ses efforts visant à la fois à redresser l'économie et à améliorer les conditions de vie des populations.

En effet, nous devons garder à l'esprit qu'en Haïti, 2,35 millions de personnes sont dans une situation d'insécurité alimentaire, que le choléra, bien qu'en net recul, continue de sévir, que les infrastructures restent encore insuffisantes, que les performances des institutions judiciaires et de l'administration de la justice sont à consolider et à assister, et que l'insécurité résiduelle reste préoccupante.

C'est sans doute ce qui explique les immenses espoirs placés par les Haïtiens dans la MINUJUSTH, nouvelle mission qui, nous l'espérons, conformément à son mandat, aidera à l'ancrage de l'état de droit par l'amélioration de la redevabilité, le respect et la promotion des droits de l'homme, l'instauration d'un environnement sécurisé, le soutien à la justice et l'appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti (PNH) au moment où s'opère le retrait de la composante militaire de la MINUSTAH.

À elle seule, la MINUJUSTH ne pourra pas tout faire, alors qu'Haïti a plus besoin que jamais de l'appui des partenaires au développement.

C'est pourquoi ma délégation salue la visite en Haïti du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social; un déplacement qui a permis d'examiner les voies et moyens de renforcer le partenariat entre le Gouvernement et la communauté internationale en vue de soutenir le redressement économique et le développement du pays. Également, ma délégation, appuyant la nouvelle approche du Secrétaire général contre l'épidémie de choléra qui afflige Haïti depuis

quelques années, estime que celle-ci doit être mieux prise en charge par la communauté internationale, en rapport étroit avec le Gouvernement, mais aussi avec les victimes haïtiennes.

À ce propos, il y a lieu de rappeler l'invite récemment lancée par la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, aux États Membres à apporter une contribution généreuse au financement du nouveau programme du Secrétaire général sur Haïti, estimé à quelque 400 millions de dollars, mais dont seuls 2,7 millions de dollars ont été reçus à ce jour.

Au moment où la MINUSTAH va achever son retrait, la délégation sénégalaise voudrait lancer un appel solennel à la communauté internationale, à commencer par l'ensemble du système des Nations Unies et des institutions financières internationales, ainsi qu'au Gouvernement haïtien, à conjuguer leurs efforts afin, d'une part, de prévenir tout vide sécuritaire, car, en effet, malgré le travail remarquable effectué par la Police nationale d'Haïti, les secteurs de la sécurité et de la justice restent vulnérables et ont besoin d'être renforcés; et d'autre part, d'aider le pays à améliorer sa résilience face aux fréquents aléas climatiques et à bâtir les fondements solides d'un développement durable.

Il nous faut réussir le passage de témoins entre la MINUSTAH et la MINUJUSTH avec l'équipe de pays des Nations Unies comme interface.

M. Fernández Revollo (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Représentante spéciale, Mme Honoré Braithwaite, de son exposé informatif sur les récents faits nouveaux survenus en République d'Haïti et sur les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti(MINUSTAH). Nous saisissons cette occasion pour lui exprimer notre reconnaissance pour son travail à la tête de la MINUSTAH.

Au cours de la visite que le Conseil de sécurité a effectuée en Haïti au mois de juin, le Président Moïse a partagé avec nous la vision de son gouvernement face aux principaux défis de son pays, en mettant l'accent sur la Caravane du Changement et le programme législatif conjoint, et il a mentionné expressément le souhait que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) soit reclassée sous le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, plutôt que sous le Chapitre VII. La Bolivie appuie le souhait d'Haïti et souligne la nécessité de changer le mandat de la nouvelle mission sous le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, d'autant plus qu'il n'existe pas de menace à la paix et à la sécurité internationales.

En ce qui concerne les avancées sur le terrain, nous saluons le travail réalisé par le Gouvernement de la République d'Haïti en ce qui concerne la feuille de route axée sur les secteurs de la sécurité, de la justice, de l'énergie, de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. De même, nous saluons les efforts qu'elle a déployés pour adopter un programme législatif conjoint, qui montre sans aucun doute son attachement à la démocratie et à la stabilité.

Au cours de la visite du Conseil, nous avons reçu des informations de première main sur la situation dans notre pays frère, le processus de préparation de la fermeture de la MINUSTAH et la planification de la transition entre celle-ci et la nouvelle mission. Nous avons reçu ces informations dans le but de réfléchir à la façon dont le Conseil pouvait contribuer encore davantage à la stabilisation à long terme d'Haïti et collaborer aux efforts du peuple haïtien pour le développement de son pays. Les précieuses informations que nous avons reçues doivent nous servir d'apports pour affiner le mandat de la nouvelle mission, la MINUJUSTH, afin qu'il soit compréhensible, clair et plus spécifique, en particulier en ce qui concerne l'état de droit et la réforme du secteur de la justice.

Étant donné que la nouvelle mission a été conçue d'une manière telle que son action ne s'étende pas au-delà de deux années, elle doit respecter une série de tâches et d'objectifs stratégiques dans ce délai. La Bolivie tient à mettre en garde contre le risque potentiel qu'il peut exister si les objectifs fixés ne sont pas atteints dans un si bref délai en raison d'un nombre trop élevé de tâches à remplir, sans avoir de précision dans les objectifs. Cela peut se révéler contre-productif pour le travail de la nouvelle mission.

En ce qui concerne le travail de la MINUSTAH, nous félicitons la Mission d'accorder la priorité aux efforts visant à garantir une transition réussie et d'examiner son travail afin de permettre une révision de la situation et des progrès obtenus jusqu'à présent. Ce travail se reflète sans aucun doute dans son dernier rapport. Nous signalons qu'avant sa fermeture définitive, la Mission doit se pencher sur les questions encore non résolues liées à la situation du choléra, au secteur de la justice et aux actes d'exploitation et atteintes sexuelles.

Parallèlement, la Bolivie souligne l'importance de la coordination entre la nouvelle mission et l'équipe

de pays des Nations Unies pour qu'il n'y ait pas de chevauchement des responsabilités dans le travail d'autres organes de l'ONU, comme le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale, ni dans les tâches dont ils s'acquittent. À cet égard, nous appuyons le Plan commun de transition de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, en coordination avec le Gouvernement haïtien, tenant toujours compte des priorités et des besoins du pays frère.

Nous réitérons que les Nations Unies ont une responsabilité morale envers les victimes du choléra en Haïti. En ce sens, nous insistons sur l'obligation de la communauté internationale d'aider la République d'Haïti à surmonter cette crise et à atteindre l'objectif de construire des systèmes solides d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé. Au cours de la visite du Conseil, nous avons écouté les voix de plusieurs des interlocuteurs, dont une victime du choléra, sur les préoccupations existantes quant à la situation.

Dans cette optique, nous appelons l'ensemble des États Membres à lutter contre le choléra en Haïti et à appuyer la résolution 71/161 B. de l'Assemblée générale, adoptée le 13 juillet dernier, qui établit un fonds d'affectation spéciale à cette fin et invite les États qui ont des soldes inutilisés à la MINUSTAH à contribuer de manière volontaire à ce fonds. Nous encourageons les pays membres du Conseil de sécurité et à tous les États Membres à consolider ce fonds.

En ce qui concerne la violence sexiste en Haïti, elle est liée à la pauvreté et la discrimination sociale dont sont victimes les femmes. Nous recommandons aux Nations Unies de rester vigilantes dans leur action pour combattre la violence sexiste en Haïti, et en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, en vertu du principe de tolérance zéro.

La Bolivie reconnaît l'appropriation nationale et la responsabilité première du Gouvernement et du peuple haïtiens sur tous les aspects du développement de leur pays, et encourage la nouvelle mission à fournir une expérience logistique et technique en coordination avec le Gouvernement, dans le respect de sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale.

Pour terminer, je tiens à demander au Conseil de sécurité de réfléchir à la corrélation intrinsèque qui existe entre la paix et la sécurité et les besoins essentiels de la population. Si les besoins essentiels, comme la santé, l'éducation, l'eau et les services d'assainissement, ne sont pas garantis, la marche vers la stabilité et le développement durable sera difficile, voire impossible.

M. Biagini (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré Braithwaite, pour son exposé de fond. Je la remercie aussi, ainsi son équipe, pour leur travail louable.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Au cours des derniers mois, Haïti a poursuivi sa marche vers la consolidation de sa stabilité et de son ordre constitutionnel, réaffirmant ainsi la décision du Conseil de sécurité de mieux s'adapter aux besoins actuels du pays en retirant la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour la remplacer par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

Comme le Conseil l'a constaté durant sa mission en juin, Haïti se trouve à un tournant décisif. Une collaboration constructive entre le Gouvernement et le Parlement et un dialogue inclusif avec la société civile sont maintenant indispensables pour la mise en oeuvre du plan de réforme adopté conjointement par les pouvoirs exécutif et législatif, ainsi que pour l'élaboration d'une vision nationale partagée pour le futur du pays. Nous encourageons le Gouvernement haïtien à poursuivre sur cette voie.

Nous accueillons avec satisfaction le lancement d'un processus d'examen constitutionnel approfondi et tenons à souligner plus particulièrement l'importance d'une réforme consensuelle et efficace du système électoral. Avec l'aide de la MINUSTAH, la Police nationale d'Haïti a obtenu des résultats remarquables sur lesquels elle doit maintenant faire fond. Nous nous félicitons que les autorités accordent la priorité à sa consolidation, qui reste un pilier essentiel de la sécurité et de la stabilité dans le pays. Il faut redoubler d'efforts pour remédier aux faiblesses du système judiciaire et de l'état de droit, en mettant un accent particulier sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, la réforme du système pénitentiaire, la réduction de la vulnérabilité des femmes et leur participation accrue à la vie politique et socioéconomique du pays. La MINUJUSTH devrait à juste titre se concentrer sur ces secteurs.

Au nombre des défis auxquels le pays reste confronté, je tiens à souligner la lutte contre le choléra. Nous apprécions vivement la volonté du Secrétaire général d'appuyer le combat du Gouvernement à cet égard.

Nous nous félicitons de l'adoption la semaine dernière par l'Assemblée générale de la résolution 71/161 B, dont l'Italie s'est portée coauteur.

Deuxièmement, l'Italie reste fermement convaincue que la transition entre les deux Missions est la réponse appropriée à l'évolution des besoins du pays. Sur la base des résultats obtenus par la MINUSTAH, la MINUJUSTH sera dotée d'outils ciblés et adaptés aux conditions actuelles sur le terrain ainsi qu'aux problèmes spécifiques auxquels doivent s'attaquer les autorités haïtiennes. Cette transition doit être correctement planifiée et s'effectuer de manière responsable. À ce jour, le retrait de la MINUSTAH n'a pas eu d'effet sur les conditions générales de sécurité, et nous invitons le Secrétaire général à suivre ce processus avec une attention particulière et à tenir le Conseil dûment informé.

Il est essentiel de garantir la continuité et de définir dès à présent une stratégie qui permettra de transférer progressivement les compétences à l'équipe de pays, dont le rôle sera renforcé, et à terme aux autorités haïtiennes. Nous invitons le Secrétaire général à poursuivre ses efforts de planification sur la base de la démarche intégrée décrite dans son rapport (S/2017/604). Je tiens en particulier à souligner la stratégie politique mentionnée par le Secrétaire général, qui fera partie des priorités de la MINUJUSTH. Nous approuvons pleinement le rôle charnière attribué au pilier politique de la Mission et à ses bons offices, ainsi que l'intention de mettre en place un déploiement mobile et intégré d'experts de la Mission dans tout le pays, et ce afin d'optimiser son efficacité tout en maintenant une présence relativement limitée.

L'action de l'ONU en Haïti atteste de la nécessité de garantir la cohérence entre l'appui au processus politique, le maintien de la paix et la promotion du développement et des droits de l'homme. À cet égard, nous estimons qu'Haïti constitue un test et un point de référence en ce qui concerne la capacité du Conseil de gérer une transition sur la base de la reconnaissance du lien étroit qui existe entre la prévention, le maintien et la consolidation de la paix, de respecter les critères d'efficacité, les mandats des pairs et de mettre en œuvre une stratégie de sortie opportune et viable. Un tel effort nécessite la mobilisation de tout le système des Nations Unies et suppose que ce dernier utilise tous les outils dont il dispose pour garantir la paix, éviter la reprise du conflit et favoriser le développement durable. En Haïti, nous avons la possibilité de montrer l'utilité de cette stratégie, qui s'inscrit dans la droite ligne de la réforme globale des efforts de paix et de sécurité que l'Italie approuve et appuie.

Pour conclure, l'Italie a une longue histoire de relations amicales et de solidarité avec Haïti et sa population. Nous continuerons d'avancer dans cette voie en tant que membre du Conseil, de l'ONU et de l'Union européenne, mais également au niveau bilatéral.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie la Représentante spéciale, Mme Honoré Braithwaite, de son exposé.

La situation globale en Haïti est actuellement stable. Le nouveau Gouvernement a établi une feuille de route pour le développement national, et il est déterminé à accélérer la réforme socioéconomique et à améliorer la qualité de vie de la population. La Police nationale d'Haïti est plus solide et assume progressivement la responsabilité du maintien de la sécurité et de la stabilité nationales. C'est un élément supplémentaire qui contribue au développement d'Haïti. La Chine espère que les parties haïtiennes concernées saisiront cette occasion pour maintenir la tendance actuelle, accélérer le développement dans des domaines tels que l'énergie, l'éducation, la santé et l'agriculture, améliorer les moyens de subsistance de la population, renforcer l'ordre public et mettre pleinement en œuvre le plan stratégique de développement de la Police nationale pour qu'elle atteigne ses effectifs prévus de 15 000 policiers aussitôt que possible, ce qui permettra de créer des conditions propices à l'amélioration de la situation en Haïti.

La Chine se félicite de l'adoption récente, par consensus, de la résolution 71/161 B de l'Assemblée générale pour faire face à l'épidémie de choléra en Haïti. Nous espérons que la communauté internationale mettra activement en oeuvre la nouvelle stratégie de l'ONU en matière de lutte contre le choléra en Haïti afin d'aider le pays à éradiquer cette épidémie dans les plus brefs délais. Dans le même temps, il faut accroître l'aide humanitaire, contribuer au renforcement des capacités haïtiennes en matière de prévention et de réduction des risques de catastrophe, garantir la sécurité alimentaire, renforcer l'appui à la consolidation de la paix et de la stabilité en Haïti et mettre en œuvre les objectifs de développement durable, en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Chine apprécie à sa juste valeur la contribution de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de la Représentante spéciale, Mme Honoré Braithwaite, à la promotion de la paix et du développement en Haïti. Le mandat de la Mission arrivant à expiration le 15 octobre, la priorité immédiate doit être de procéder à une transition sans heurt qui permettra à la MINUSTAH de se retirer de manière ordonnée sans nuire au maintien de la stabilité en Haïti et de garantir le bon déploiement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti après le 15 octobre. La Chine espère que le Secrétariat, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti continueront à se coordonner et renforceront la communication avec le Gouvernement haïtien pour garantir la réussite du processus de transition.

Une fois de plus, la récente visite de la mission du Conseil de sécurité en Haïti a envoyé un signal fort de la volonté du Conseil d'améliorer la situation dans ce pays. La Chine est disposée à collaborer avec les autres membres du Conseil afin d'instaurer sans délai la paix et la stabilité à long terme et le développement durable en Haïti.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité d'avoir bien voulu inviter le Gouvernement de la République d'Haïti à faire valoir ses vues et observations sur l'important rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2017/604), que vient de nous présenter la Représentante spéciale.

Je tiens également à exprimer les sentiments de vive gratitude du Gouvernement haïtien au Secrétaire général pour son engagement à l'égard du peuple haïtien, comme en témoigne éloquemment son rapport. Il s'agit, comme d'habitude, d'un document objectif alliant minutie, rigueur et sens de l'équilibre. Ses observations et recommandations judicieuses ont été soigneusement notées et examinées avec le plus haut intérêt par le Gouvernement. Nous lui en savons hautement gré.

Les membres du Conseil de sécurité ont effectué, du 22 au 24 juin 2017, une mission sur le terrain en Haïti, qui témoigne assurément de leur volonté d'accompagner le peuple haïtien, tout spécialement à ce tournant décisif où le pays voit s'ouvrir devant lui de nouvelles perspectives de stabilité, de croissance et de développement. Le Gouvernement haïtien s'en réjouit profondément.

À ce moment charnière de la vie nationale, le Gouvernement haïtien se félicite de l'appréciation globale formulée par le Secrétaire général sur la situation en Haïti, à savoir que le pays est fermement engagé dans la voie de la consolidation de la démocratie et de la stabilité institutionnelle et politique. Nombreux, en effet, sont les progrès continus enregistrés sur le plan de la sécurité, aux niveaux institutionnel et politique, ou en matière de droits de l'homme et de consolidation de l'état de droit, comme le souligne le Secrétaire général. L'accession à la présidence de S. E. M. Jovenel Moïse le 7 février 2017, au terme d'un processus électoral transparent et crédible, a marqué indéniablement un tournant dans la vie politique en Haïti.

Qu'il s'agisse du retour à l'ordre constitutionnel, du rétablissement du Parlement dans la plénitude de ses attributions et prérogatives, de l'entrée en fonction de tous les représentants élus au suffrage direct à tous les niveaux du système de gouvernance, de la concertation entre le législatif et l'exécutif sur la mise en œuvre d'un programme de réformes essentielles à la modernisation de l'État lancé par le Chef de l'État, tous les observateurs s'accordent à reconnaître que les avancées récentes illustrent bien une progression continue vers l'instauration d'un État de droit et l'ancrage du système démocratique en Haïti. Il en est de même de l'accent mis par le Gouvernement sur la sécurité, la justice, l'éducation, la décentralisation, l'exigence de transparence et de reddition de comptes et la lutte contre la corruption. Ces progrès, justement mis en évidence par le Secrétaire général, illustrent bien le nouveau climat qui règne en Haïti. Incontestablement, l'objectif de création d'un environnement sûr et stable – un des axes majeurs du mandat de la MINUSTAH – a été atteint. Les capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH) ont été sensiblement renforcées, ainsi que son aptitude à assurer la loi et l'ordre à l'échelle du pays.

À cet égard, le Gouvernement se félicite que la situation globale sur le plan de la sécurité n'ait pas été affectée par le retrait en cours des effectifs de la MINUSTAH. C'est bien la preuve, s'il en était encore besoin, de l'appropriation des fonctions de sécurité par la Police nationale. La PNH est devenue un des éléments clefs de l'architecture de sécurité nationale. C'est là une réalisation à tous égards remarquable, qu'il y a lieu d'inscrire à l'actif de la Mission.

Aussi, à l'heure où le mandat de la MINUSTAH tire à sa fin, le Gouvernement haïtien souhaite-t-il exprimer sa reconnaissance à tous les pays qui, durant ces 13 dernières années, ont généreusement participé à ses diverses composantes, militaire, policière et civile. Cependant, en dépit des avancées enregistrées sur presque tous les fronts, le Gouvernement haïtien est bien conscient de la persistance des défis de toutes sortes, de l'ampleur des obstacles qui freinent le développement économique, ralentissent certaines réformes indispensables, tout en constituant de véritables entraves à la primauté du droit et au plein épanouissement des droits de l'homme, y compris dans leurs dimensions économique, sociale et culturelle.

Le Gouvernement a pris note de ce que le Secrétaire général qualifie de progrès limités dans le fonctionnement du pouvoir judiciaire et l'administration de la justice, et des carences résiduelles constatées notamment dans le système de justice et le système correctionnel. À cet égard, il existe une identité de vues entre le Gouvernement haïtien et le Secrétaire général quant à l'importance essentielle que revêt l'indépendance du pouvoir judiciaire, pour la consolidation de la démocratie en Haïti et son développement continu.

Dans le droit fil de sa déclaration de politique générale, le Gouvernement, sous l'autorité du Premier Ministre Jack Guy Lafontant, s'emploie à consolider l'état de droit, garant de stabilité et élément propice à la stimulation de l'investissement privé si nécessaire.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement haïtien a noté les préoccupations en matière de droits de l'homme dont fait état le rapport et qui ont trait notamment aux conséquences souvent tragiques de la détention préventive prolongée et de la surpopulation carcérale. Conscient de la gravité du problème et de l'urgence d'y remédier, le Chef de l'État a formé une commission chargée de prendre toute la mesure de la situation afin d'y trouver une solution rapide. Les travaux de cette commission se poursuivent et les conclusions et recommandations sont attendues prochainement.

D'une façon plus générale, le Gouvernement tient à réitérer son engagement à assurer le respect, la défense et la promotion des droits de la personne, sans aucune discrimination, conformément à ses engagements et obligations découlant des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme auxquels la République d'Haïti est partie.

Sur un autre plan, le rapport met également en relief un vaste éventail de défis qui se posent sur les plans social et humanitaire, la fragilité de la situation économique, la chute brutale – de 20 % – des investissements publics, le ralentissement de l'investissement privé, la situation de vulnérabilité des personnes rapatriées de la République dominicaine et la vulnérabilité croissante des ménages haïtiens, illustrée par l'insécurité alimentaire qui touche plus de 2 millions de personnes. Parallèlement, l'épidémie de choléra est loin d'être endiguée, malgré quelques avancées significatives récemment enregistrées dans la lutte contre le fléau. En clair, Haïti se trouve confronté à une situation d'urgence, dont les missions de l'ONU qui ont séjourné récemment dans le pays, notamment celles du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, ont eu certainement l'occasion de prendre la mesure. Une telle situation appelle, manifestement, des mesures urgentes.

Le Gouvernement haïtien souhaite réitérer son appel à tous ses partenaires de coopération en faveur d'une relance rapide et soutenue des flux d'aide publique au développement, s'appuyant sur des mécanismes et des programmes de financement souples permettant non seulement de répondre aux situations d'urgence constatées, mais aussi d'instaurer les conditions aptes à faire passer Haïti de sa situation de fragilité économique à celle d'une croissance soutenue, robuste et durable, selon le vœu émis par le Secrétaire général dans son dernier rapport.

En ce qui concerne la fin des opérations de la MINUSTAH, le Gouvernement haïtien se félicite du bon déroulement du plan de retrait complet et ordonné des 2 370 soldats de la composante militaire de la Mission, et de la réduction progressive de ses composantes policière et civile aux niveaux autorisés. Parallèlement, il attache la plus haute importance à la consolidation des acquis, notamment dans les domaines prioritaires qui ont été ciblés : le renforcement de l'état de droit et du système de justice, la promotion et la défense des droits de l'homme, et le soutien au développement de la police.

Il continuera d'œuvrer, en fonction de ses besoins et priorités et dans le meilleur esprit de concertation et de coopération avec les instances des Nations Unies, à la définition du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de son champ d'intervention, ainsi qu'à l'établissement de ses objectifs stratégiques. Nous sommes certains que les leçons tirées, de part et d'autre, des 13 années de

présence de la MINUSTAH seront judicieusement mises à profit par la MINUJUSTH.

La recherche de solutions aux graves problèmes qui ont compromis pendant si longtemps la stabilité politique, sociale et économique d'Haïti est un impératif. Nous souhaitons ardemment que la MINUJUSTH obtienne, au terme de son mandat, le résultat escompté, à savoir, d'une part, l'amélioration significative de la confiance de tous les secteurs de la société dans l'état de droit et l'équilibre des pouvoirs institutionnels au sein de la démocratie et, d'autre part, un apport important à la stabilité à long ternie et au développement économique du pays, pour reprendre les termes du Secrétaire général.

Que le Conseil soit assuré que le Gouvernement haïtien, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour que soit atteint cet objectif et que l'action de la MINUJUSTH se révèle à la hauteur de nos attentes communes.

Qu'il me soit permis, en terminant, de saisir cette occasion pour renouveler à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré Braithwaite, les vives félicitations du Gouvernement, auxquelles je joins les miennes propres, pour son engagement et son action en Haïti.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Ruíz Cabañas (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Chine d'avoir convoqué le présent débat, ainsi qu'à la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Je tiens à rendre un hommage particulier à la Cheffe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, mon amie, Mme Sandra Honoré Braithwaite, pour son rapport et par-dessus tout pour son travail infatigable ces dernières années. Le Mexique reconnaît en elle une fonctionnaire internationale émérite et dévouée. Son engagement à l'endroit des Haïtiens et son dévouement pour la cause de la paix et du développement – que nous visons ici à l'Organisation ont été exemplaires.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 2350 (2017) qui prévoit la clôture de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) – à laquelle le Mexique a contribué avec un groupe d'observateurs militaires – et la création de la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), en octobre prochain, sont une conséquence naturelle de l'évolution favorable de la situation dans le pays. Le renforcement de l'état de droit et des institutions nationales et les progrès réalisés sur la voie du développement avec l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale sont les signes d'une nouvelle ère en Haïti, qui assume avec résolution la responsabilité de son avenir.

Nous nous félicitons de la récente allocation par l'Assemblée générale de ressources adéquates à la MINUSTAH, qui garantira une transition responsable, progressive et prudente à la nouvelle mission, évitera que s'installe un vide sécuritaire et jettera les bases d'une paix viable et durable en Haïti.

L'ONU ne se retire pas d'Haïti. Notre présence dans le pays et, plus important encore, notre façon de concevoir la paix et le développement ont évolué. L'équipe de pays des Nations Unies, qui continuera d'être présente sur le terrain et dont nous attendons coordination impeccable, cohérence, efficacité et transparence, joue un rôle central s'agissant d'accompagner Haïti dans son développement socioéconomique, le renforcement de ses institutions et le respect des droits de l'homme.

Le Mexique, en tant que membre du Groupe consultatif *ad hoc* du Conseil économique et social sur Haïti, a pris note de la volonté du Président Moïse de faire progresser de nouveau le dialogue dans son pays, ce qui se traduira par un avenir de prospérité. L'ONU doit appuyer le Gouvernement haïtien et tenir compte de ses priorités. Nous devons aider Haïti à axer son développement – comme le font tous les autres États – sur le Programme de développement à l'horizon 2030 afin que sa population puisse recueillir les fruits de la réalisation des objectifs de développement durable.

En Haïti, l'ONU a une occasion unique de montrer, en fait, que nous sommes face à de nouveaux paradigmes et face à une nouvelle façon de travailler; que nous passons d'une phase de gestion du conflit à celle de savoir comment articuler tous nos efforts vers le développement durable. De cette façon, la prévention et le lien qui existe entre la paix, la sécurité et le développement apparaissent comme des cas concrets du cadre renouvelé de la paix durable. La nouvelle approche de la MINUJUSTH et sa nécessaire coordination avec l'équipe de pays doivent être perçues comme une occasion pour le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et toutes les institutions des Nations Unies de coordonner leurs efforts – sur le terrain comme au Secrétariat.

L’ONU a une dette morale et économique envers les Haïtiens. Nous n’avons pas encore trouvé une réponse appropriée pour résoudre les problèmes causés par la terribles épidémie de choléra et nous occuper ainsi des familles des victimes et des personnes affectées. Nous ne pouvons pas reporter indéfiniement la mise en œuvre d’une solution viable qui nous permette de fermer ce sombre chapitre de la présence des Nations Unies en Haïti.

Le Mexique, de concert avec la Jamaïque, a cofacilité la résolution 71/314 de l’Assemblée générale qui a pour titre « Nouvelle stratégie des Nations Unies pour lutter contre le choléra en Haïti », dans laquelle l’Assemblée reconnaît la responsabilité de l’Organisation dans la propagation de cette épidémie qui a frappé les Haïtiens. À cet égard, nous réitérons le demande faite par l’Assemblée générale aux États Membres d’envisager d’honorer les engagement pris et de verser les soldes inutilisés au Fonds d’affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette dernière occasion pour remercier tous les personnels militaires et civils de la MINUSTAH et saluer leur engagement au cours des 13 dernières années. En particulier, le Mexique rend hommage à tous les personnels des Nations Unies qui ont perdu la vie en s’attachant à offrir un avenir meilleur aux Haïtiens. Nous ne les oublierons jamais.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Chine d’avoir convoqué ce débat très important. Je remercie aussi la Représentante spéciale du Secrétaire général, M[me] Sandra Honoré Braithwaite, de son exposé, et lui renouvelle les remerciements de mon Gouvernement pour le leadership dont elle a fait preuve. Je remercie aussi le Représentant permanent d’Haïti, l’Ambassadeur Denis Régis, de sa contribution.

Je voudrais tout d’abord féliciter les acteurs politiques haïtiens de leurs visibles efforts pour adopter un programme législatif commun composé de plus de 50 projets de loi tendant à renforcer les fonctions de l’État, à assurer une meilleure planification territoriale et à améliorer le climat des affaires dans le pays. L’initiative «Caravane du changement» qui vise à redynamiser les secteurs de l’agriculture, de l’environnement et des transports est un bon exemple de la manière dont un dialogue national largement ouvert peut forger une vision commune sur les priorités de la réforme qui permettrait de surmonter les difficultés socioéconomiques et politiques les plus pressantes. Le Brésil s’est joint au Groupe consultatif *ad hoc* du Conseil économique et social sur Haïti dans sa visite annuelle à Washington et à Port-au-Prince en vue d’examiner les moyens de renforcer le partenariat entre le Gouvernement et la communauté internationale à l’appui du redressement économique et du développement du pays. L’importance d’une transition responsable de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la Mission des Nations Unies pour l’appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), basée sur une planification conjointe et sur l’appropriation haïtienne, a été l’une de ses principales conclusions.

Le Brésil est pleinement attaché à une transition sécuritaire sans heurts en Haïti. Le mois dernier, la composante brésilienne a achevé de transférer à la police nationale les tâches relatives à la sécurité dans la commune de Cité Soleil, à Port-au-Prince, en coordination étroite avec la composante police de la MINUSTAH, tout en partageant les enseignements tirés en plus de 10 années d’opérations dans ce domaine.

Bien que les capacités de la Police nationale d’Haïti se soient renforcées ces dernières années, il importe de souligner les défis considérables auxquels cette jeune institution est encore confrontée. Le nombre d’agents de police est encore insuffisant, ne correspondant qu’à la moitié de celui conforme aux normes mondiales en matière de sécurité publique. La formation et la gestion nécessitent aussi une amélioration et un appui considérables. Nous pensons que la bonne mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2017-2021 de la Police nationale d’Haïti, que vient d’adopter le Gouvernement haïtien, sera déterminante durant la transition de la MINUSTAH à la MINUJUSTH.

Nous sommes en accord avec l’observation faite par le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/604), à savoir que le succès de la MINUJUSTH sera dans une large mesure fonction de la capacité de la Mission à instaurer rapidement avec le Gouvernement une relation de partenariat, de compréhension mutuelle et de coopération sur les difficultés qu’il faudra surmonter en priorité dans le pays. Un leadership audacieux sera crucial pour consolider les progrès enregistrés jusqu’à présent.

La référence dans le rapport du Secrétaire général à un mandat de la MINUJUSTH correspondant à

> « l'horizon de deux ans » n'est pas tout à fait conforme au langage utilisé dans la résolution 2350 (2017) du Conseil de sécurité, qui parle d'une « stratégie de sortie sur deux ans bien établie » – une décision plus souple qui est en phase avec les conditions sur le terrain. Déterminer à l'avance la date d'achèvement d'une mission qui n'a pas été encore créée risque de compromettre son fonctionnement et d'entraver la mise en œuvre de son mandat.

Nous sommes heureux de voir que le Secrétaire général reconnaît dans son rapport l'importance des projets à effet rapide lancés par la MINUSTAH en appui à la Police nationale d'Haïti ces derniers mois. Nous pensons que cet outil important doit être aussi présent dans la partie du rapport qui décrit les opérations de la MINUJUSTH. La planification en cours doit dûment refléter et mettre en œuvre la résolution 2350 (2017) du Conseil, notamment le paragraphe 11, dans lequel il

> « [d]écide que l'action de la MINUJUSTH en matière d'état de droit, notamment, selon le cas, la lutte contre la violence au sein de la collectivité ou les projets à effet rapide, s'inscrira dans une stratégie de transfert progressif et continu des activités aux acteurs du développement ».

Ces projets ont joué un rôle important pour appuyer les objectifs clefs en matière de stabilisation et seront certainement essentiels pour la consolidation de l'état de droit en Haïti.

Le Brésil a pris note avec satisfaction de la visite que le Conseil a effectuée, le mois dernier, en Haïti afin de réaffirmer son appui au Gouvernement et au peuple haïtiens et de recueillir des éléments de première main en vue d'assurer une transition réussie entre la MINUSTAH et la MINUJUSTH. La séance d'information du 30 juin consacrée à cette visite (voir S/PV.7994) a clairement montré que, pour plusieurs parties prenantes, le maintien de la MINUJUSTH au titre Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ne tenait pas compte des progrès importants qui ont été réalisés durant les 13 années d'opérations de la MINUSTAH.

En outre, force a été de constater que le problème du choléra a été évoqué à chaque réunion comme étant une grave préoccupation exigeant toute notre attention. La MINUJUSTH devrait être en mesure d'appuyer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie des Nations Unies pour lutter contre le choléra en Haïti. L'appui du Brésil à cette stratégie reste indéfectible. Nous continuerons de collaborer avec le secteur de la santé en Haïti, notamment par le biais d'initiatives bilatérales, telles que les trois hôpitaux et le centre de réadaptation que le Gouvernement brésilien a appuyé avec un budget s'élevant à 90 millions de dollars à ce jour. Alors que l'ONU reconfigure sa présence dans le pays, nous pensons qu'Haïti pourrait également bénéficier de l'appui de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'attachement et la solidarité de longue date du Brésil envers Haïti, ainsi que notre confiance en la persévérance et la détermination du peuple haïtien à réussir dans sa quête de stabilité, de démocratie et de prospérité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Dabouis : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2017/223) et la Représentante spéciale pour son exposé. Je remercie également le Représentant permanent d'Haïti pour sa déclaration.

Le 13 avril dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2350 (2017) prolongeant de six mois le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour la dernière fois. La résolution définit également le cadre légal de la transition vers la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), dont le rôle sera le renforcement de l'état de droit et de la police, ainsi que la protection et la promotion des droits de l'homme. Pendant près de 10 ans, la MINUSTAH a joué un rôle clef dans le domaine de la sécurité des citoyens d'Haïti, y compris en assurant cette sécurité pendant des moments particulièrement difficiles comme, par exemple, lors des dernières élections. Elle a été, et reste, un élément très important dans le cadre de la sécurité en Haïti.

La longue période d'instabilité institutionnelle, qui a caractérisé le processus électoral en Haïti, semble enfin révolue. L'achèvement de ce processus a permis l'élection transparente et crédible d'un Président qui a

obtenu une ample majorité des voix. Le renouvellement de l'Assemblée nationale a aussi été réalisé. Un nouveau Gouvernement a été formé et son programme a reçu la confiance de cette nouvelle assemblée. Nous nous réjouissons que le pays soit revenu à l'ordre constitutionnel fondé sur la volonté des électeurs malgré les énormes difficultés et les faiblesses de son système. Il s'agissait là d'une urgente nécessité pour qu'Haïti puisse faire face aux nombreux défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels il est confronté.

Comme dans les dernières années, les efforts de tous pour garantir la stabilité et la sécurité continuent à être des éléments cruciaux pour le processus de consolidation démocratique. Une réforme consensuelle et profonde du système électoral sera un élément clef pour éviter de nouvelles crises et regagner la confiance de la population. Pour ce faire, l'Union européenne demeure un partenaire fidèle de la République d'Haïti et reste déterminée à soutenir le pays dans cette phase sensible, en concertation avec ses partenaires, y compris dans les processus de réforme nécessaire.

Nous prenons acte de la fin de la MINUSTAH et son remplacement par une mission réduite, la MINUJUSTH, concentrée sur la Police nationale d'Haïti. À ce titre, nous prenons également bonne note des commentaires des États membres du Conseil de sécurité lors de la séance d'information du 29 juin sur la mission en Haïti qu'ils ont réalisée quelques jours auparavant (voir S/PV.7994). L'Union européenne estime que la situation sécuritaire en Haïti reste très fragile, et nous considérons donc essentiel de compléter le travail de renforcement et de professionnalisation de la Police haïtienne. Le moment venu, dans la période de transition, il sera essentiel d'assurer une continuité bien préparée. Il y va de la sécurité et du bien-être des citoyens, et aussi de la stabilité du pays. Dans ce cadre, nous saluons l'attention spéciale portée dans le rapport du Secrétaire général sur les questions de l'état de droit et des droits de l'homme, et nous encourageons à y revenir plus en détail en clarifiant les étapes et les responsabilités.

En conclusion, je voudrais exprimer une fois de plus l'appréciation de l'Union européenne pour la contribution apportée par la MINUSTAH en termes de sécurité et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti. Nous attendons également les réflexions critiques sur certains aspects de la Mission, car il est important d'apprendre du passé pour améliorer nos actions à venir. Nous saluons les préparatifs de la transition, qui devra être dessinée avec soin afin d'assurer la continuité de nos efforts communs. Il faut maintenant préciser, planifier et lancer la séquence qui finira par rendre l'État haïtien pleinement responsable de la sécurité et de la protection de ses citoyens. Une attention spéciale au respect des droits de l'homme dans l'action sécuritaire, ainsi qu'à l'accès à une justice impartiale pour tous est requise. Il est essentiel que la police et le système judiciaire haïtiens y soient proprement préparés au moment d'assumer toutes les tâches actuellement réalisées par la Mission des Nations Unies.

L'Union européenne soutiendra, avec les Nations Unies et la communauté internationale, les autorités haïtiennes pour qu'elles puissent consolider leurs engagements et leurs efforts visant à assurer un meilleur avenir, dans la paix, la démocratie et le bien-être, à l'ensemble du peuple haïtien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat à un moment crucial pour Haïti, puisque, avec l'appui du Conseil de sécurité et du Groupe des Amis d'Haïti, dont la Colombie fait partie, les Haïtiens franchissent une nouvelle étape sur la voie de l'édification d'un climat de paix durable, l'accent étant mis désormais sur la justice. Je tiens également à remercier Mme Sandra Honoré Braithwaite, Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, de la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2017/604), ainsi que de toutes ces années au cours desquelles elle a démontré son engagement en faveur du peuple haïtien et de l'ONU dans l'exercice de ses fonctions. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants.

Vendredi dernier, lors de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 71/314 sur la nouvelle stratégie des Nations Unies pour lutter contre le choléra en Haïti, que mon pays a coparrainée, il est devenu clair que, pour ce qui est d'accomplir son devoir éthique, l'ONU a un plus grand impact sur le terrain, lorsqu'elle exécute ses mandats sur la base de feuilles de route précises et complètes qui tiennent compte des spécificités de chaque cas. Cela nous permet, en effet, de mieux utiliser les ressources et de mieux cibler les efforts qui sont déployés pour régler les conflits, les crises humanitaires et, en l'occurrence, la consolidation de la paix. Mon pays salue les progrès politiques réalisés par Haïti, tels que décrits dans le rapport, mais aussi par l'Ambassadeur d'Haïti, qui ont incontestablement

contribué à la décision de mettre fin officiellement aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à compter du 25 octobre, et d'inaugurer une nouvelle phase axée sur l'appui à la justice par le biais de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

La Colombie croit fermement que la voie menant à des sociétés de paix, inclusives et prospères va de pair avec la solidité des institutions démocratiques et de l'état de droit – une bataille que nous aiderons Haïti à mener à bien. Les actions entreprises pour que le peuple haïtien puisse disposer d'une Police nationale renforcée et professionnelle bénéficient du soutien du Gouvernement colombien, avec l'envoi de nos policiers, hommes et femmes, ainsi que l'entraînement dans notre pays des contingents de policières haïtiennes, que nous nous engageons aujourd'hui à continuer d'appuyer. Toutefois, le pas suivant doit être, naturellement, de poursuivre le renforcement de l'appareil judiciaire, de manière à ce que la voie de la justice jette les bases de l'amélioration des conditions socioéconomiques de toute la population.

Dans son rapport de 2017, le Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti indique clairement qu'il continuera de travailler pour une meilleure coordination entre tous les acteurs qui œuvrent à relever les défis auxquels les Haïtiens sont confrontés, lesquels défis sont, dans ce cas, non plus seulement liés au choléra, mais en général aux droits de l'homme, à la participation politique et au développement durable, de manière à ce qu'ils puissent répondre aux défis qui les attendent une fois que la MINUSTAH sera fermée et que la nouvelle mission aura débuté ses activités, en même temps que s'amélioreront leurs conditions de développement.

L'histoire d'amitié et de coopération entre Haïti et la Colombie remonte au moment de notre propre indépendance, lorsqu'Haïti a donné à Simon Bolivar la possibilité de réformer ses effectifs militaires et de reprendre le chemin de l'indépendance de nos peuples. Ainsi, nous ne serions pas ici si nous n'avions pas reçu cet appui. C'est pourquoi je tiens à rappeler ce qu'avait dit le Président Santos Calderón lorsque nous présidions le Conseil de sécurité en 2011 :

> « Les Haïtiens demandent à être écoutés. Haïti n'a rien à faire d'une communauté internationale qui ne tienne pas compte de la vision que les Haïtiens ont de leurs propres problèmes » (*S/PV.6510, p.3*).

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de parler au nom de Groupe des Amis d'Haïti, qui inclut l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, la France, le Guatemala, les États-Unis, l'Uruguay et mon pays, le Pérou.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat pour discuter du dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2017/604), publié le 12 juillet, sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2350 (2017) du 13 avril 2017.

Le Groupe des Amis se félicite de la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, Mme Sandra Honoré Braithwaite, et la remercie de son exposé complet et du rôle qu'elle a joué en appui au processus politique en Haïti, à la professionnalisation de la police et au maintien d'un environnement sûr et stable.

Le Groupe des Amis salue également le rapport du Secrétaire général du 12 juillet 2017 sur l'application de la résolution 2350 (2017) du 13 avril 2017. Le Groupe des Amis reconnaît le rôle important qu'a joué la MINUSTAH dans la promotion de la stabilité et de la sécurité en Haïti. Il exprime sa profonde appréciation et sa reconnaissance au personnel de la MINUSTAH et à tous les États Membres qui ont contribué à la MINUSTAH, et rend hommage à ceux qui ont été blessés ou qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, l'instauration d'une culture politique propice à la stabilité démocratique et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont des éléments fondamentaux pour l'amélioration de la sécurité et de la stabilité et pour une prospérité plus grande en Haïti. À cet égard, le Groupe des Amis se réjouit qu'Haïti ait continué d'avancer sur la voie du renforcement de sa démocratie et de sa stabilité. Le Groupe des Amis félicite le Président de la République d'Haïti, M. Jovenel Moïse, des actions entreprises au cours de ses 100 premiers jours au pouvoir, notamment son initiative la Caravane du Changement.

Le Groupe des Amis souligne l'importance de l'appropriation nationale, de l'inclusion et du rôle que la société civile peut jouer pour donner un élan aux processus nationaux de consolidation de la paix, et réitère la vitalité de l'engagement du Gouvernement haïtien de renforcer l'état de droit et d'obtenir des

avancées majeures dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

Le Groupe des Amis se félicite du renforcement continu, de la professionnalisation et des réformes de la Police nationale d'Haïti, et salue également l'adoption par le Premier Ministre Jack Guy Lafontant du Plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021, ainsi que l'accent que mettra la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) sur le développement institutionnel et professionnel de la Police nationale d'Haïti dans le cadre du plan de développement stratégique mentionné.

Le Groupe des Amis souligne qu'il ne peut y avoir d'authentique stabilité, paix ou développement durable en Haïti sans institutions démocratiques et processus démocratiques consolidés. Dans ce contexte, le Groupe reconnaît que des progrès modestes ont été enregistrés dans le fonctionnement des institutions judiciaires et dans l'administration de la justice. Le Groupe des Amis souligne l'importance de renforcer l'état de droit par la consolidation des institutions haïtiennes et réaffirme le rôle de la MINUSTAH et de la mission appelée à lui succéder, la MINUJUSTH, dans l'appui à l'*É*tat haïtien, à travers la promotion de meilleures structures de gouvernance, de la transparence et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme, conformément à leurs mandats. *À* cet égard, le Groupe des Amis encourage le Gouvernement haïtien à effectuer des avancées dans les domaines de la justice et des droits de l'homme.

Le Groupe des Amis reconnaît que le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme et le respect des droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des enfants; la procédure régulière et la lutte contre la criminalité, la violence sexuelle et sexiste; la fin de l'impunité et de la détention préventive prolongée; ainsi que la promotion de la responsabilisation sont essentiels pour garantir l'état de droit et la sécurité en Haïti, notamment l'accès à la justice. Le Groupe des Amis souligne qu'il importe que les autorités haïtiennes confient la responsabilité de la protection des droits de l'homme à un ministère particulier du Gouvernement.

Le Groupe des Amis salue les résolutions de l'Assemblée générale 71/161 A et 71/161 B sur la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies, qui propose de renouveler les efforts de l'Organisation pour éliminer la transmission du choléra et apaiser les souffrances des victimes. Le Groupe des Amis se félicite de la baisse du nombre de cas suspects de choléra et de décès liés au choléra, qui s'explique par l'intensification de la lutte contre le choléra. Le Groupe des Amis est d'avis que les efforts pour éliminer le choléra doivent se poursuivre et appelle les *É*tats Membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti pour appuyer la nouvelle stratégie, ce qui implique de réaffecter au Fonds, le cas échéant, leur part du solde inutilisé de la MINUSTAH au titre de l'exercice 2015-2016. Le Groupe des Amis salue également la nomination par le Secrétaire général de Mme Josette Sheeran commeEnvoyée spéciale pour Haïti, chargée de veiller à la pleine mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour réduire les effets du choléra et d'appuyer les efforts nationaux pour parvenir à une croissance durable en Haïti à l'horizon 2030 ainsi que le plan de mise en œuvre.

Le Groupe des Amis observe que, bien que des progrès considérables aient été réalisés, Haïti doit encore faire face à d'importants défis humanitaires, en particulier en raison des répercussions de l'ouragan Matthew. À cet égard, le Groupe salue la mission de l'Équipe de haut niveau pour la mise en œuvre du programme de transformation du Comité permanent interorganisations, qui a formulé des recommandations à l'intention de l'équipe humanitaire dans le pays et du Gouvernement sur la façon d'améliorer l'efficacité du dispositif humanitaire, d'optimiser la coordination entre les acteurs humanitaires et de développement et de bénéficier d'une approche plus stratégique de la protection.

En outre, le Groupe des Amis affirme que les progrès dans la reconstruction d'Haïti, ainsi que le développement socioéconomique, qui inclut l'aide au développement international efficace, coordonnée et louable et l'augmentation des capacités institutionnelles haïtiennes pour bénéficier de cette aide, sont cruciaux pour atteindre la paix durable et la stabilité, et réitère qu'il est nécessaire que la sécurité s'accompagne d'un développement durable dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, objectifs pour lesquels le Gouvernement haïtien mène une action forte, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies.

Le Groupe des Amis reconnaît l'importante contribution de la MINUSTAH à la stabilisation d'Haïti et se félicite qu'elle ait commencé à mettre en œuvre un plan de retrait global s'étendant aux composantes civile, militaire et police. Le Groupe des Amis se félicite que

la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies aient finalisé et adopté un plan commun de transition à l'issue d'un processus de planification intégré lancé en 2014-2015. Le Groupe des Amis réaffirme sa solidarité et son engagement à l'égard du peuple et du Gouvernement haïtiens, qui aspirent à la stabilité, à la reconstruction, au relèvement, au développement économique et à la consolidation de la démocratie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier la présidence chinoise d'avoir convoqué le présent débat.

L'Argentine s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti et souhaite ajouter quelques brèves remarques à titre national.

Nous remercions la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré Braithwaite, de la présentation du dernier rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2350 (2017) (S/2017/604) et nous réitérons le plein appui de notre pays à ses activités.

À cet égard, nous soulignons une fois de plus l'important travail accompli par l'ensemble du personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui, en dépit des énormes problèmes rencontrés, notamment des catastrophes naturelles dévastatrices, a accompli la tâche qui lui incombait d'aider Haïti à s'engager sur la voie d'une paix et d'un développement durables. De même, nous félicitons de nouveau le Président Jovenel Moïse de son élection, ainsi que des mesures prises durant les 100 premiers jours de son mandat, qui visent à consolider la démocratie et à relancer l'économie d'Haïti.

L'Argentine tient à souligner les avancées réalisées dans l'optique de la fermeture de la MINUSTAH et de la création de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre future de son important mandat d'aide à la consolidation des institutions garantes de l'état de droit, le renforcement de la Police nationale d'Haïti, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme dans le pays.

Nous appuyons le plan de transition et la stratégie politique élaborée par le Secrétaire général, qui sont décrits dans son rapport. Sans préjudice de cela, nous comprenons que si la résolution 2350 (2017) prévoit un mandat de deux ans pour la nouvelle Mission, la durée du mandat de la MINUJUSTH dépendra en définitive de la situation sur le terrain plutôt que des échéances fixées préalablement, et ce afin d'éviter un retrait prématuré qui pourrait mettre en péril les progrès accomplis au cours des 13 années de présence de la MINUSTAH dans le pays.

De même, et comme le prévoit la résolution susmentionnée, nous estimons nécessaire que la nouvelle Mission crée des projets à effet rapide similaires à ceux qui, selon le rapport, ont bénéficié à plus de 2 millions de personnes durant l'exercice budgétaire 2016-2017, en finançant des activités dans les domaines de l'état de droit, de la gouvernance, des infrastructures publiques et de l'approvisionnement en eau potable. L'Argentine comprend que ces projets, au même titre que les projets destinés à apaiser la violence communautaire, sont essentiels en vue de consolider et de pérenniser la paix en Haïti, mais également de continuer à créer des liens de coopération et de confiance entre la présence des Nations Unies et la population haïtienne.

L'Argentine s'est naturellement félicitée de la nomination de Mme Josette Sheeran comme Envoyée spéciale du Secrétaire général chargée d'élaborer une stratégie globale de mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation et d'appuyer les efforts que déploient les Haïtiens pour réaliser les objectifs de développement durable.

À cet égard, il m'est agréable de souligner que mon pays a annoncé récemment une contribution volontaire au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti. Nous sommes certains que la nouvelle Mission contribuera également à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

Le retrait de l'hôpital militaire argentin en août et l'expiration du mandat de la MINUSTAH ne signifient pas que nous allons nous éloigner d'Haïti, car outre la poursuite de notre coopération bilatérale, nous nous efforcerons de poursuivre notre contribution en déployant des policiers civils et des capacités spécifiques dans le cadre du mandat de la nouvelle Mission visant à renforcer la Police nationale d'Haïti et à la professionnaliser.

Sur ce point, et sans préjudice des décisions souveraines que peut prendre Haïti sur des questions de sécurité et de défense, nous sommes certains que le développement prévu des forces armées nationales

ne remet pas en cause la mise en œuvre effective de la stratégie récemment énoncée de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021.

Je termine mon intervention en réitérant l'engagement de l'Argentine aux côtés d'Haïti et en saluant les efforts de Mme Honoré Braithwaite et de l'ensemble du personnel militaire, policier et civil de la MINUSTAH, et je tiens à honorer la mémoire de ceux qui ont fait don de leur vie pour accomplir leur noble mission.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré Braithwaite, de son exposé, et nous saluons la présence du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Denis Régis.

Le Chili s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Le 15 juillet, le navire *Sargento Aldea* est arrivé à Valparaíso avec les derniers soldats chiliens déployés au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), mettant ainsi fin à 12 années de participation du Chili à la Mission. Si notre présence militaire a pris fin, les principes qui la sous-tendaient restent tout à fait valables. En sus de notre appui aux normes de sécurité dans le pays, notamment le renforcement des capacités des forces de police, notre contribution en Haïti a également porté sur le développement de diverses initiatives d'appui aux communautés, notamment la remise en état et la reconstruction d'établissements d'enseignement, la création de jardins d'enfants et le financement de bourses, entre autres domaines de coopération. Notre accompagnement et notre coopération, aux côtés d'autres acteurs et sur la base des priorités haïtiennes, se poursuivront afin de cimenter les progrès accomplis au cours des 13 dernières années.

Le rapport du Secrétaire général (S/2017/604) rend compte d'avancée importantes dans le cadre du processus de stabilisation d'Haïti, notamment en matière de consolidation de la démocratie. Nous félicitons le Président Jovenel Moïse des mesures prises durant les 100 premiers jours de son mandat, notamment l'initiative « Caravane du Changement », dont nous espérons qu'elle permettra de jeter les bases d'un Haïti plus équitable. Nous nous félicitons également de l'élaboration d'un programme législatif, qui témoigne de la manière dont le peuple haïtien unit ses efforts dans la poursuite d'un objectif commun. Ces événements marquants nous offrent une occasion à ne pas manquer de consolider le principe d'appropriation nationale et de créer les synergies nécessaires avec la communauté internationale.

L'appui de l'ONU à Haïti restera fondamental dans le cadre du processus de consolidation et de transition. Nous accueillons avec satisfaction le plan commun de transition de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui est le fruit d'un processus de planification. Nous réaffirmons qu'il importe de toujours prendre en compte les conditions sur le terrain, et plus particulièrement de mettre l'accent sur la coordination entre tous les acteurs. Nous ne devons en aucun cas compromettre les progrès accomplis sur la voie de la stabilité et du développement.

Il ne fait aucun doute que le principal problème humanitaire auquel est confronté Haïti sur la voie du développement durable est l'épidémie de choléra. Nous saluons l'adoption récente de la résolution 71/314 B de l'Assemblée générale, qui appuie la nouvelle stratégie des Nations Unies de lutte contre le choléra en Haïti, que mon pays a coparrainée. Nous espérons que l'adoption de cette résolution permettra de renforcer le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti, et nous appelons la communauté internationale à y contribuer.

Enfin, je ne puis clore mon propos sans saluer les efforts inlassables de Mme Sandra Honoré Braithwaite pour mener ce processus à bon terme. Le Chili la remercie une fois de plus de son engagement et de celui de son équipe auprès du peuple haïtien et aux côtés des Nations Unies.

Pour terminer, nous réitérons l'engagement du Chili en faveur d'Haïti et de sa population, et nous réaffirmons qu'il importe de continuer à accompagner ce pays frère, qui est souverain pour décider de son développement.

La séance est levée à 13 h 20.